

bénéficieront en plus, à l'heure du déjeuner, de plats chauds puisque Camille-Sée leur ouvre les portes de la cantine. Nous avons eu le plaisir de visiter il y a quelques jours les nouveaux locaux du lycée Brassai rue Quinault que la Région a également rénovés en quelques mois et avec qualité dans les délais impartis. Il était important pour la Mairie du 15^{ème} – et je le rappelle ici – comme pour la Région que ce bâtiment à vocation scolaire – contrairement à ce que pense la Ville de Paris – le reste et nous y veillerons après même le départ des élèves de Drouant en 2027.

Enfin, je terminerai par un dernier sujet : le logiciel Affelnet. Il affecte les collégiens de troisième dans des lycées publics parisiens, comme vous le savez. Il a connu énormément de dysfonctionnements durant cet été et encore là récemment à la rentrée. Alors qu'évidemment cette réforme Affelnet est saluée par la Mairie de Paris comme une grande avancée, cela n'est pas le cas dans le 15^{ème} puisque quantité de famille s'est retrouvée tout simplement sans affectation pour leur enfant à la rentrée. Nous avons encore des dizaines de familles avec des enfants à la maison en ce moment. Pourquoi ? Parce que la plupart de ces élèves proviennent d'établissements privés sous contrat avec l'État et ces derniers ne bénéficient donc d'aucun point lié à leur collège d'origine, contrairement aux élèves issus du public, et d'autre part leurs dossiers sont traités à la toute fin, après même la commission du 27 août. Concrètement, ce sont donc des dizaines d'enfants qui ne sont pas scolarisés dans le 15^{ème} et à qui on propose parfois, ces jours-ci, un lycée comme ça un peu au pif à 50 minutes en métro de leur domicile, notamment dans le 19^{ème}. Vous le voyez, cela n'est pas sérieux. Cette situation est parfaitement scandaleuse. Elle fait écho au traitement que l'exécutif de la Ville avec, je le répète, ses alliés communistes et écologistes inflige à l'enseignement privé et à leurs établissements parisiens. Le signal envoyé ici est très, très clair, nous l'avons bien compris : les élèves issus du privé qui souhaiteraient être scolarisés dans un établissement public ne sont évidemment pas les bienvenus. Ces méthodes idéologiques alimentent la guerre public/privé. Elle alimente aussi les stratégies d'évitement des établissements publics et participe à la fermeture des classes à Paris que vous dénoncez parallèlement ; il faut le savoir. Avec le Maire, nous accueillons donc ces familles depuis des semaines. Nous continuerons à les défendre pour que chaque enfant obtienne un traitement égal pour son affectation dans un établissement et notamment dans le 15^{ème}.

Tout cela nous a fait perdre – vous l'imaginez – beaucoup de temps et beaucoup d'énergie alors que nous souhaiterions nous consacrer aux vrais projets et temps forts qui ponctueront l'année pour les collégiens et les lycéens dans le 15^{ème}. Je vous fais un petit résumé : la remise du brevet et du bac en salle des fêtes où vous êtes tous les bienvenus, les visites de la mairie de chaque établissement, la journée lien armée-jeunesse avec les militaires de Balard grâce à mon cher collègue Jean-Yves PINET que je remercie, les temps d'échange sur la citoyenneté et l'engagement avec les délégués de classe de tous les établissements. Enfin, nous souhaitons une belle année scolaire à tous les collégiens et tous les lycéens du 15^{ème}, la plus studieuse et épanouissante possible.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour ces vœux et nous avons bien entendu ce bilan mitigé. La parole est maintenant à Monsieur CONNAULT pour un exposé sur la caisse des écoles.

Monsieur CONNAULT : Monsieur le Maire, chers collègues, le 1^{er} septembre n'était pas à proprement parler une rentrée pour la caisse des écoles puisqu'elle a poursuivi son activité pendant tout l'été avec, certes, un nombre d'enfants plus restreint. À la différence de l'été

précédent qui avait été marqué par des contraintes liées aux Jeux olympiques et paralympiques, il y a eu cet été quelques travaux dans les écoles que ma collègue Chantal ROLGEN a évoqués tout à l'heure et globalement, ceux-ci se sont bien passés. Tout était prêt pour la rentrée, sans qu'il y ait eu trop d'impacts pour l'organisation de la caisse des écoles.

Cet été, ce sont 30 centres de loisirs qui étaient ouverts, conduisant à servir environ 36 500 repas et 20 100 pique-niques pour les enfants ainsi que 7 500 repas et 3 000 pique-niques pour les adultes. Pour faire face à cette production de repas chauds et de pique-niques pendant l'été, la caisse des écoles a pu s'appuyer sur deux UPC au lieu des quatre habituelles et sur une quinzaine de satellites. À titre indicatif, à la rentrée, il y avait 6 600 familles qui s'étaient inscrites, représentant environ 9 500 enfants inscrits à la restauration scolaire. Mais ce chiffre est provisoire car certaines familles inscrivent leurs enfants sans qu'ils doivent effectivement être demi-pensionnaires, simplement pour obtenir une tarification pour la CAF. Inversement, un certain nombre d'enfants prennent les repas à la cantine depuis la rentrée sans être déjà inscrits. Il faudra donc attendre toutes les listes établies par les directeurs pour connaître le nombre exact d'enfants demi-pensionnaires. De nouvelles procédures ont d'ailleurs été mises en place pour les inscriptions de cette rentrée. Elles ont été présentées aux directrices et directeurs des écoles et de collèges lors d'une réunion qui s'est tenue le 5 septembre afin qu'ils disposent de toutes les informations pratiques et utiles dès la rentrée. À noter que le nombre des collégiens inscrits a encore augmenté à la suite de l'intégration des derniers collèges à la caisse des écoles. En revanche, les fermetures de classes évoquées précédemment conduisent à ce qu'il y ait sans doute une baisse du nombre des enfants scolarisés et donc des demi-pensionnaires.

Autre aspect : en plus de l'obligation des deux menus végétariens hebdomadaires, déjà en vigueur depuis deux ans, il fallait qu'il y ait chaque jour en 2025 une proposition alternative végétarienne avec toutes les difficultés de mise en œuvre que cela représentait. La lutte contre le gaspillage, autre ardente obligation de la caisse des écoles, va, en effet, se concilier difficilement avec le double choix laissé aux enfants qui se détermineraient le jour même dans des proportions non prévisibles. Après l'avoir écarté un temps, la Ville n'a pas exclu d'ailleurs que les familles soient invitées à préciser à l'avance pour ces repas alternatifs si leur enfant prendrait ou non l'option végétarienne. Cette solution qui devait limiter les risques de gaspillage présentait cependant, elle aussi, des inconvénients à la fois pour la vérification par les agents du choix fait en amont par la famille et parce que cela pourrait se traduire pour certains enfants par une absence totale de menu non végétarien. Il faudrait aussi trouver des fournisseurs locaux en capacité de fournir des denrées conformes aux prescriptions du Plan d'alimentation durable et ce en quantité suffisante. Enfin, certains n'ont pas manqué de relever que cela risquait de conduire à l'établissement de listes et à une forme de discrimination qui serait contraire à l'esprit de brassage qui doit prévaloir à l'école. Ce cumul d'incertitudes explique le délai supplémentaire qui a été laissé pour la généralisation de cette option végétarienne quotidienne qu'une seule caisse des écoles a pour l'instant mise en œuvre. À ces difficultés pratiques s'ajoutent d'ailleurs des considérations budgétaires car les critères que doivent remplir les denrées utilisées se traduisent par une augmentation des coûts. La subvention que verse la Ville pour contribuer à l'équilibre du budget des caisses des écoles selon les critères habituels n'est plus suffisante depuis quelques années et nécessite des subventions complémentaires exceptionnelles qui ne sont pas toujours non plus à la hauteur des besoins. La Ville explique, certes, que son budget doit tenir compte des diverses crises (sanitaire, climatique, géopolitique), du contexte économique difficile, inflationniste avec des augmentations des

Marchés publics, du coût des fluides, du point d'indice, du SMIC, des grilles de rémunération, etc. mais les caisses des écoles sont confrontées, elles-mêmes, aux difficultés similaires. L'ordre du jour du conseil d'arrondissement de ce jour comprend d'ailleurs un projet de délibération, la DASCO 85, relatif à un acompte sur la subvention exceptionnelle qui sera complétée par un dernier versement qui sera proposé en fin d'année.

Je terminerai en évoquant le traditionnel Forum du goût qui aura lieu le samedi 11 octobre, précédant la semaine du goût. À l'occasion de ce Forum du goût, sera remis le prix du concours J'aime ma cantine sur le thème cette année de Mon Beau Plateau. Les enfants devaient confectionner des plateaux reproduisant, à l'aide de divers ingrédients, les composantes d'un menu auxquels ils avaient été associés. À signaler également la poursuite des portes ouvertes dans les différentes écoles qui permettent aux parents et parfois aux grands-parents de partager un repas avec les enfants, de visiter la cuisine et de rencontrer les cantinières et de prendre ainsi mieux conscience du rythme et des horaires de travail de ces dernières qui permettent d'assurer le service pour les enfants. Qu'elles soient toutes remerciées. Ces portes ouvertes rencontrent toujours un vif succès. Leur calendrier figure sur le site Internet de la caisse des écoles ainsi que dans la gazette diffusée par la caisse des écoles dont le numéro 66 vient d'ailleurs de commencer à être diffusé.

Enfin, petit rappel, les habitants du 15^{ème} arrondissement peuvent devenir sociétaires de la caisse des écoles même s'ils n'ont pas d'enfant scolarisé, moyennant une cotisation annuelle modique et des formalités d'inscription simplifiées qui figurent, elles aussi, sur le site de la caisse des écoles, ce qui leur permettrait de suivre l'activité et les actions de la caisse des écoles. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention très importante aussi pour nos élèves. Maintenant la parole, aussi sur un sujet important, celui de la sécurité routière, est à Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, très honnêtement, il s'agit d'une communication que je n'ai pas envie de faire tellement elle est catastrophique ; nous sommes face à un échec véritablement de l'équipe municipale en place sur les points écoles. Catastrophique parce que nous n'avons jamais vécu une situation comme celle-là dans le 15^{ème}. Vingt points écoles ne sont pas pourvus ou pas complètement sur l'arrondissement. Jamais, jamais depuis plusieurs mandatures nous n'en étions à ce point. Nous avons 19 personnels vacants et un personnel qui est absent mais pour une très bonne raison puisqu'il est en formation à France travail. Pour ces points écoles, nous avons soit des personnels retraités, donc c'est un complément, soit des gens en recherche d'emploi. Je rappelle que ce système fait que ce sont des candidats tous les ans qui sont recherchés que l'on appelle des vacataires qui ont une rémunération de 500 €, qui sont formés, qui sont habillés et qui sont encadrés. Effectivement, aujourd'hui, force est de constater que nous sommes arrivés à bout de souffle d'un système qui, bon an mal an, a commencé dès le premier mandat de la gauche à Paris, dès 2001. Je rappelle les ALMS qui, à l'époque, avaient un beau blouson rouge et dont personne ne comprenait ce qu'ils faisaient et qui ont été changés par la suite par tout ce qui existait en dehors de Paris et en province, à savoir un gilet jaune et un panneau stop dans les mains. Il s'agit d'une véritable mission de sécurité pour l'ensemble des enfants qui traversent à proximité de l'école. J'entends par point école que celui-ci est juste à côté de l'école. Nous ne sommes pas là pour faire toute la traversée du domicile à l'école. Cela s'entend en proximité.

Nous avons tout de même des endroits importants qui nécessitent effectivement du personnel et sans vouloir faire trop long, je veux tout de même dire ici ce qui est manquant aujourd'hui dans le 15^{ème} : Dantzig, une seule personne, Croix-Nivert – Théodore-Deck, une seule personne. C'est vacant à Convention - Bocquillon ; c'est vacant sur Miollis - Cambronne ; c'est vacant sur Dombasle, c'est vacant sur Violet théâtre ; c'est vacant sur François-Coppée ; c'est vacant au 150 Félix-Faure ; c'est vacant sur Vouillé – Cronstadt ; c'est vacant sur l'avenue de la Porte de Brancion - Bartholomé alors qu'il s'agit aussi d'un point très important ; c'est vacant sur Saint-Lambert - Théodore-Deck ; c'est vacant sur Vigée-Lebrun ; c'est vacant sur Saint-Saëns - Fédération ; c'est vacant une deuxième fois sur Vigée-Lebrun - Falguière et nous terminerons par Procession, par Armand-Moisant, par Dupleix, Violet – Rouelle, Morillons et Cherbourg, ce qui fait tout de même beaucoup d'écoles qui ne sont pas pourvues de vacataires sur les points écoles. Nous recevons en ce moment énormément de demandes de parents d'élèves qui réclament des vacataires, tout au moins des gens qui tiennent les points écoles. De temps à autre, nous arrivons à suppléer certains points écoles les plus dangereux par des agents de police municipale mais ils ne peuvent pas assurer toutes les missions. Je rappelle que le point est tenu le matin aux alentours de 8 h 20 – 8 h 40, le soir en sortie scolaire et à 18 heures à la sortie du périscolaire.

Le constat est dramatique et il faudra en tirer les enseignements. Il faut changer le système, revoir le système, repenser le système et que l'on ne vienne pas me dire que c'est un satisfecit de l'équipe municipale en place à la Mairie centrale. Cela fait des années que nous alertons dans ce Conseil et cela n'a absolument pas bougé depuis des années. Nous avons tout de même une petite lueur d'espoir puisque des volontaires dans le cadre d'un programme qui s'appelle l'heure civique que Philippe GOUJON a reçu dernièrement en mairie, ont proposé leur aide pour tenir des points écoles (trois bénévoles). Ils ne les tiendront pas sur l'intégralité de la journée mais ne serait-ce que si nous avons déjà des gens pour tenir le point école le matin, ce serait un plus ; je tenais à le souligner. Nous essayons tant bien que mal de trouver des solutions mais ce n'est pas simple. Voilà ce que je voulais faire comme communication sur les points écoles et je vous avoue que ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous annonce tout cela.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, il est vrai que la situation n'a jamais été aussi pire. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à la municipalité, qui étudie d'ailleurs le sujet, de mettre en place le dispositif qualifié de papys et mamies trafic et aussi celui de l'heure citoyenne qui nous permettraient d'avoir des volontaires alors que nous n'arrivons pas à recruter des vacataires pour cette mission. Cela est absolument essentiel.

Maintenant que les communications ont été effectuées, vous avez la parole. Qui souhaite s'exprimer ? Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la rentrée scolaire est toujours un moment clé. Elle dit beaucoup de notre capacité à protéger l'école publique, à accompagner les familles, à préparer l'avenir de nos enfants. Et cette rentrée 2025 à l'échelle de Paris trace une ligne claire : la Ville assume ses responsabilités et porte une vision ambitieuse : plus de 300 rues aux écoles, plus de 200 cours oasis, les premières crèches oasis livrées. De nouveaux dispositifs éducatifs se développent (l'académie du climat, l'académie des langues, Tumo, l'école sur l'eau) et montrent qu'une ville peut être aussi un lieu d'innovations pédagogiques.

À la cantine, Paris reste exemplaire : 62 % de produits durables dont 46 bios, ce qui nous vaut le label Ecocert trois carottes. Et Paris est la seule grande ville de France à avoir généralisé la gratuité des ateliers périscolaires, accessibles à tous les enfants sans condition. Pour les familles, de nouveaux outils et services sont déployés et de nouveaux lieux d'accueil créés. Ici même, dans le 15^{ème}, une nouvelle maison d'assistantes maternelles a ouvert rue Théodore-Deck. Bref, la Ville agit, la Ville innove, la Ville investit.

Et pourtant, dans le 15^{ème}, la réalité est toute autre. Ici, nous accumulons les retards au détriment des familles, de la santé des enfants et de la mixité sociale. Bien sûr, le premier sujet est celui des moyens de l'éducation nationale. Notre arrondissement est le plus touché par les fermetures de classes et ce sont, une fois encore, les quartiers populaires qui payent le prix fort : Brancion - Périchaux, Falguière ou Balard. Autant de quartiers où la fragilité économique devrait, au contraire, appeler plus de moyens. La baisse démographique, nul ne la nie mais elle devrait être une opportunité pour réduire les effectifs par classe, pas un prétexte pour supprimer des postes. Tous les spécialistes le disent : moins d'élèves par classe permet aux plus fragiles de mieux progresser. Et dans un arrondissement où nous accueillons de plus en plus d'enfants en situation de handicap aux besoins spécifiques, fermer des classes est une aberration. Je veux ici dénoncer votre double discours, Monsieur le Maire. Vous feignez de vous indigner de ces fermetures alors que celles-ci sont décidées par le gouvernement que vous soutenez. À l'inverse, nous avons toujours été constants avec Anne HIDALGO et Patrick BLOCHE, son premier Adjoint. Nous avons défendu nos écoles devant le rectorat et le CDEN et nous avons obtenu des annulations. Voilà la différence entre l'affichage et l'action. Même logique pour les décharges d'enseignement des directeurs et directrices d'école : leur rôle est essentiel pour faire fonctionner les établissements. Là encore, la Maire de Paris s'est mobilisée auprès de la ministre pour maintenir ce régime coûte que coûte parce que soutenir les directeurs, c'est offrir de meilleures conditions d'apprentissage à nos enfants.

Mais lorsque nous parlons des moyens donnés à l'école publique, ce n'est pas seulement de chiffres ou d'organisation qu'il s'agit, c'est du rôle même de l'école républicaine, celle d'ascenseur social. Mais pour qu'il fonctionne, il faut de la mixité. Or, aujourd'hui, dans le 15^{ème}, cette mixité recule. La carte scolaire que vous copilotez, Monsieur le Maire, devrait être un formidable levier de cohésion mais l'exemple des écoles Vigée-Lebrun montre l'inverse : deux écoles côté à côté dans la même rue avec un écart de 22 points sur l'indice social. Une répartition opaque, injuste qui entretient l'évitement vers le privé. Dans la quasi-totalité des autres secteurs parisiens, chaque école a son périmètre. Pourquoi pas ici ? Pourquoi ce statu quo ?

Un mot maintenant sur la santé et la sécurité de nos enfants. Les rues aux écoles sont une réussite indéniable. Elles offrent aux enfants un cadre apaisé, dépollué et sécurisé mais dans le 15^{ème}, nous sommes encore loin, très loin du compte. Les familles le constatent chaque jour, trop de sorties d'école restent dangereuses et polluées. Les pétitions et les demandes affluent mais vous y restez sourd. Ce retard est incompréhensible et inacceptable. Notre arrondissement est resté figé dans une vision d'une ville en noir et blanc où les voitures comptent plus que les bronches de nos enfants.

Idem pour la santé alimentaire. Je l'ai dit, Paris est exemplaire mais dans le 15^{ème} nous sommes les derniers du classement. Les derniers. Nous n'avons que 17 % de bio dans nos cantines contre 70 % dans le 10^{ème} arrondissement, non pas faute de volonté des équipes de la caisse des écoles qui se sont distinguées lors du festival du mieux manger mais faute

d'ambition politique locale. Voilà un exemple très concret de ce qu'une mairie d'arrondissement pourrait impulser et ne fait pas.

Fermetures de classes, décharges des directeurs menacées, carte scolaire injuste, rues aux écoles en retard, cantines à la traîne, tout cela raconte la même histoire : sur tous ces sujets le 15^{ème} est dernier de la classe, soit mal défendu, soit dernier de la classe. Quand Paris avance, le 15^{ème} recule. Quand la Ville de Paris innove, le 15^{ème} reste figé dans son inertie.

Protestations d'une partie de l'assemblée.

Nous, élu.e.s de gauche, restons constants dans la vision que nous défendons : la baisse démographique doit être une chance pour réduire les effectifs, les directeurs doivent avoir les moyens d'assumer leur mission, la carte scolaire doit être un outil de mixité pas un instrument d'inégalité, la santé de nos enfants doit être une priorité dans les rues de nos écoles comme dans leur assiette. Vous nous direz sans doute que tout cela ne relève pas de la Mairie d'arrondissement mais lorsque l'on est maire du 15^{ème}, on a le choix. On peut accompagner, impulser, soutenir ou on peut bloquer et freiner. Vous avez choisi l'immobilisme. Nous, nous choisissons l'ambition et nous poursuivrons sur cette voie. L'école publique est un bien commun. Elle mérite une véritable ambition, pas des indignations de façade. C'est cette ambition que nous continuerons de porter pour chaque enfant du 15^{ème} dans chacun de nos quartiers. Je vous remercie.

Applaudissement.

Monsieur le Maire : Vous parliez, Monsieur SITBON, tout à l'heure de respect mais, là, il y a un tel tissu de contre-vérités que l'on ne respecte pas le travail de tous ceux qui œuvrent ici et dans les écoles au service de nos élèves et des parents. Mais chacun va pouvoir rétablir la vérité sur vos affirmations qui sont pour la plupart complètement décalées.

Il y a d'autres interventions. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en préambule, je regretterai comme chaque année que cette communication sur la rentrée scolaire ne puisse pas faire l'objet d'un rapport écrit qui permettrait véritablement à tous les élus de l'arrondissement de s'en emparer en amont du conseil d'arrondissement. Pour contribuer cependant au débat, vous dire que les Écologistes déplorent que cette rentrée scolaire se fasse cette année encore sous le signe de l'austérité avec plus de 200 suppressions de postes d'enseignants et près de 230 fermetures de classes dans le premier et le second degré public à Paris ; 17 fermetures de classes dans le 15^{ème} sur 30 envisagées, cela a été évoqué. Ces suppressions relèvent, comme les années précédentes, d'une logique purement comptable. Elles vont agraver les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que les conditions de travail des enseignants et de l'ensemble des personnels de la communauté éducative. Ces suppressions ont été décidées par le ministère et ont été annoncées par le rectorat malgré les interpellations de la Ville de Paris, malgré les interpellations des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves, tout cela sans concertation. Pour les Écologistes, la baisse du nombre d'élèves par classe afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et l'accompagnement individualisé des élèves ainsi que les conditions de travail de l'équipe éducative ; Anouch TORANIAN l'a évoqué tout à l'heure.

Et pour répondre à la remarque de Madame de RAGUENEL sur l'enseignement public délaissé par les familles à la faveur du privé, peut-être que vos amis du gouvernement pourraient réévaluer le montant du financement de l'enseignement privé qui s'élève à 11 milliards d'euros par an pour réorienter une grande partie de ces fonds vers l'enseignement public qui manque cruellement de moyens, pour les réorienter...

Protestations de plusieurs élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez l'oratrice s'exprimer.

Madame NIAKATÉ : (...) Vers la rémunération du personnel éducatif et des agents qui assurent la sécurité des points écoles manifestement chers au cœur de Monsieur PINET. Il y a sans doute un juste équilibre à trouver sans entrer dans un duel caricatural entre le public et le privé.

En tout état de cause, les Écologistes resteront mobilisés contre ces suppressions de postes et ces fermetures de classes et nous resterons également mobilisés pour le maintien des décharges de direction dans les écoles publiques parisiennes et du 15^{ème} arrondissement. Nous ne manquerons pas d'interpeller le rectorat de l'académie de Paris à ce sujet. D'ailleurs, un vœu des Écologistes a été déposé en ce sens.

Je rejoins l'alerte de Madame ROLGEN sur l'urgence de la rénovation du bâti scolaire. Il s'agit d'un enjeu écologique mais surtout d'un enjeu de santé publique pour nos enfants et les personnels éducatifs qui y passent de nombreuses heures chaque jour toute l'année. Cela a un coût conséquent et nous devons collectivement être prêts à voter les budgets pour assurer la rénovation du bâti scolaire parisien. Ce n'est pas encore le cas. Et puisque cela semble être l'usage ce soir, merci Madame ROLGEN pour votre hommage rendu aux rues aux enfants portées par David BELLIARD et les Écologistes. Et pour répondre sur votre remarque sur les rues aux chiens, il faut créer des espaces, des caniparcs pour les nombreux animaux qui vivent à Paris, traversent Paris, cette ville encore trop minérale.

Nous réaffirmons notre soutien envers l'ensemble du personnel éducatif, des élèves et des parents d'élèves et nous leur souhaitons une bonne rentrée scolaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Je voulais juste reprendre une chose. Effectivement, l'école publique est un bien commun. Lorsque l'on parle de mixité sociale, je connais bien Brancion et Bartholomé, donc l'école Brancion, pour une raison bien précise, c'est que cela fait 42 ans que j'y suis. Alors, je pense que la Ville de Paris est très mal placée pour nous parler de mixité sociale lorsque l'on a chargé autant de logements sociaux, que l'on n'a pas créé de mixité sociale dans tous ces HLM, où il y a sur tout ce quartier qui va jusqu'à la porte de la Plaine pratiquement 5 000 appartements.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BORDRY a la parole.

Madame BORDRY : Je voudrais abonder dans le sens des propos de Jean-Yves PINET sur la sécurité des accès aux écoles. Les vélos qui sont autorisés à circuler dans les deux sens grâce à la Mairie de Paris rendent extrêmement dangereux l'accès aux écoles pour les enfants qui ne peuvent plus aller à l'école tout seuls, qui sont obligés d'être accompagnés par leurs parents. Il s'agit d'un vrai sujet de stress pour les familles et cela est lié au vélo dans

les deux sens qui est devenu extrêmement dangereux. Les plates-formes de vélos de location sont en train de regarder afin de trouver une solution pour brider la vitesse des vélos automatiquement grâce au GPS dès que ceux-ci passeront devant une école. Ce sont donc les plates-formes qui aident et ce n'est pas la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Madame, vous avez raison. En dehors des adjoints, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sinon je vais leur passer la parole pour les réponses. Madame ROLGEN d'abord pour le primaire, puis Madame de RAGUENEL pour le secondaire.

Madame ROLGEN : Ma réponse va être très courte parce que de toute façon, nous ne pouvons pas répondre à un tel manque de subjectivité...

Monsieur le Maire : D'objectivité.

Madame ROLGEN : D'objectivité. Pardon, excusez-moi. Je voudrais simplement tout de même préciser deux ou trois petites choses. Lorsque l'on parle de la santé des enfants, nous en sommes tout à fait persuadés mais à la médecine scolaire, nous avions encore il y a quatre ans huit médecins scolaires et nous n'en avons plus que deux plus un encadrant. D'autre part, sur les huit assistantes sociales qui étaient pourvues l'année dernière, il y en a deux cette année qui ne sont pas remplacées. Ça, il s'agit bien de la Ville de Paris. Et, il y en a une qui part à la retraite et qui ne sera pas remplacée en janvier. Cela fait trois postes sur huit non pourvus. D'autre part, lorsque l'on parle de Vigée-Lebrun, vous ne connaissez strictement rien à la sectorisation qui, d'ailleurs, dépend de la Ville de Paris avec laquelle nous travaillons en concertation. L'IPS de 22 points date d'il y a quatre ans. Il sera revu l'année prochaine et si vous étiez dans les écoles, vous sauriez que le 11 Vigée-Lebrun souffre bien plus que le 17 Vigée-Lebrun et que nous sommes en train de rééquilibrer les écoles. D'autre part, excusez-moi, la Ville de Paris, je vais vous dire un fait sur les QPV. En principe, le 11 et le 17 Vigée-Lebrun ne sont pas en QPV. C'est la rue en face qui est en QPV et les deux écoles n'y sont pas mais on les considère comme en QPV et on leur offre plein d'activités parce qu'il s'agit d'une population qui alimente ces écoles...

Monsieur le Maire : Et éviter la fermeture de classes d'ailleurs.

Madame ROLGEN : Eh bien parce qu'elles ne sont pas en QPV, la Ville de Paris, malgré nos différentes interventions, a refusé d'offrir des chèques lire aux élèves des 11 et 17 Vigée-Lebrun. Il n'y en a eu que pour Brancion. Voilà. Je préfère le dire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bravo. Ça, c'est la réalité vécue et pas seulement les slogans. Vous auriez pu rajouter aussi que si nous en sommes là en matière de difficultés de décharge d'enseignement pour les directeurs d'école, c'est tout de même aussi parce que la Ville n'a pas payé ses dettes à l'État concernant le remboursement de ces décharges.

Madame ROLGEN : Tout à fait mais il y aurait tellement de choses à dire.

Monsieur le Maire : Madame de RAGUENEL a la parole.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre à Madame TORANIAN en quelques mots. Déjà quand vous dites on a défendu les écoles du 15^{ème} au CDEN, pardon mais je ne vous ai pas vue parce que moi j'en suis membre...

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Madame de RAGUENEL : Vous n'y étiez pas.

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Madame de RAGUENEL : La Maire de Paris n'est pas membre du CDEN.

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Madame de RAGUENEL : Voilà. Au troisième nom, vous finissez par faire une bonne pioche. Patrick BLOCHE n'a pas défendu les écoles du 15^{ème}. Pardon, j'y étais. Vous n'y étiez pas. Encore une fois, j'étais la seule au nom du maire du 15^{ème} pour défendre les écoles du 15^{ème}. Première chose. Deuxième chose : la mixité sociale. C'est amusant parce que je ne vous ai pas entendu rebondir quand, par exemple, au collège Apollinaire vous tirez un trait sur tous les projets ; 1 400 000 € qui étaient prévus depuis cinq ans pour la simple cour du collège Apollinaire, oublié du jour au lendemain.

Et enfin, Madame Aminata NIAKATÉ, quand vous parlez des établissements privés, évidemment que vous relancez la guerre public/privé. Je vous rappelle juste qu'un élève du privé coûte beaucoup moins cher qu'un élève du public. Je vous rappelle aussi que pour un élève du privé, le coût de la cantine est supporté entièrement par les familles et je peux vous dire que le coût de la cantine, c'est le vrai coût de revient, ce n'est pas 0,16 € comme à la Ville de Paris. Et en plus, vous avez réussi en l'espace de cinq ans à baisser de façon drastique les dotations obligatoires de la Ville de Paris aux établissements privés en cherchant tous les critères pour pouvoir les réduire au maximum. Et vous vous êtes même mis l'année dernière dans l'illégalité quand vous avez refusé de verser les dotations obligatoires à un établissement privé bien connu. Donc, je pense que nous n'avons pas de leçons à recevoir...

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez parler l'oratrice.

Madame de RAGUENEL : Et nous voyons bien qui relance la guerre public/privé. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Excusez-moi mais je voudrais quand même juste un petit peu répondre sur les rues aux écoles parce que nous avons tout de même entendu énormément de choses et entendre que le 15^{ème} est à la traîne... Excusez-moi du peu. Le 15^{ème} n'est pas à la traîne. Dès le départ, nous nous sommes emparés du sujet avec Chantal ROLGEN. Nous avons fait des propositions. Nous avons même fait une proposition qui est aujourd'hui en place à Lyon – j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil – et qui n'est pas en place à Paris. Et à ce que je sais, il ne s'agit pas de quelqu'un de mon groupe politique qui préside cette ville. Oui, nous voulons des rues aux écoles complètement fermées comme François-Coppée ou comme Schützenberger ou comme Sainte-Eugénie parce qu'effectivement ce sont de beaux projets. Non à la rue Lacordaire où nous avons de simples barrières sans aménagement. Je vais même aller plus loin : il y a une autre rue où les enfants pourraient bénéficier de plus de la moitié de la rue avec végétalisation et trottoirs et où nous avons appris par la section territoriale de voirie que le projet est reporté sine die alors que nous avons signé tous les permis d'aménager, à savoir la rue de Cherbourg. La rue de Cherbourg

bénéficie d'un magnifique investissement qui sera reporté sine die. C'est bien dommage pour les élèves de l'école élémentaire et du collège Modigliani. Pourquoi ne pas mettre en place dans d'autres rues où il est effectivement compliqué de fermer la rue à cause de parkings, à cause de reports de circulation des systèmes de fermeture temporaire. Parce qu'il faut prendre un petit peu de hauteur aussi et regarder ce qu'il en est : nous sommes des arrondissements périphériques, nous ne sommes pas des arrondissements centraux. Ce n'est pas du tout la même structure de circulation et de voirie. Par exemple, prenons une grande rue où nous avons un public et un privé, comme cela, nous n'entamerons pas la guerre public/privé : Blomet. La rue Blomet, nous avions proposé dès le départ avec Chantal ROLGEN des systèmes de fermeture temporaire au moment des entrées et sorties des écoles. Fin de non-recevoir de la Mairie centrale. Alors, s'il vous plaît, évitez de caricaturer un petit peu le 15^{ème}. Vous ne participez pas aux réunions. Vous n'êtes pas là au moment des réunions. Donc, n'allez pas inventer des choses que vous n'entendez pas. En tout cas, sur les réunions avec les équipes de David BELLARD...

Monsieur le Maire : Merci. Nous n'allons pas débattre, nous n'allons pas dialoguer, donc merci de votre intervention.

Demande de parole de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Vous vous êtes exprimé sur la rentrée scolaire. Excusez-moi, au Conseil de Paris, les élus, deux par groupe, s'expriment. Point barre. Là, les adjoints ont répondu. Il y a eu la communication, les adjoints ont répondu. Franchement, je ne vois pas pourquoi vous allez encore reprendre la parole comme si vous étiez de l'exécutif.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Ce sont les adjoints compétents. C'est l'exécutif. Je suis maître de l'ordre du jour. Au Conseil de Paris, il faut s'inscrire une semaine avant, parler cinq minutes et ensuite il n'y a plus la parole pour aucun orateur. Donc, Monsieur SITBON, je vous donne la parole. Non juste à Monsieur SITBON ou à Madame ROY. Ce sera l'un ou l'autre pour deux minutes. Et encore, il s'agit d'une fleur que je vous fais. Décidez-vous, sinon nous passons à l'ordre du jour. Monsieur SITBON, allez-y.

Monsieur SITBON : C'est dommage, nous sommes muselés.

Monsieur le Maire : Oui, oui...

Monsieur SITBON : Non mais Monsieur PINET parle deux fois, donc forcément cela appelle une réponse...

Monsieur le Maire : Non, il ne parle pas deux fois, il est de l'exécutif.

Monsieur SITBON : Cela appelle forcément une réponse. Sur la question des rues aux écoles, pardon mais, c'était la fête des rues aux écoles l'autre jour et moi je n'étais pas à la fête parce que, effectivement, quand je me promène dans Paris j'en vois énormément d'autres qui sont végétalisées, qui sont plus agréables...

Monsieur le Maire : Bah, c'est ce que nous demandons ! Nous attendons les crédits.

Monsieur SITBON : (...) Qui sont plus nombreuses, y compris dans des arrondissements périphériques. Le 13^{ème}, par exemple, c'est un arrondissement périphérique comme le nôtre et il y a beaucoup plus de rues aux écoles, elles sont beaucoup plus agréables...

Monsieur le Maire : Mais enfin Monsieur SITBON, nous attendons les crédits !

Monsieur SITBON : (...) Nous avons demandé à de multiples reprises, je suis obligé de le rappeler, par des voeux, dans ce Conseil, un truc simple, c'est partageons l'information. Vous dites que nous ne venons pas aux réunions. Nous venons tout à fait aux réunions...

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, je vais être obligé de vous couper la parole.

Monsieur SITBON : Nous sommes un groupe et on est représenté les uns par les autres...

Monsieur le Maire : Terminez votre intervention, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Et il y a une chose très simple, c'est d'avoir l'expertise sur chaque rue aux écoles, que les choses nous soient présentées, savoir pourquoi cela n'a pas été fait, pourquoi cela ne peut pas être fait, qu'est ce qui pourra être envisagé rue par rue. Par exemple, je prends au hasard la rue Corbon. Il y a un parking au bout de la rue Corbon, pourquoi ne pouvons-nous pas envisager, par exemple, une rue aux écoles rue Corbon ? Bref.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, nous avons compris. N'allez pas passer chaque rue en revue. Merci. Je vous dis simplement que ce n'est pas avec vous que nous nous concertons, c'est avec la Ville de Paris et les directions compétentes. Il me semble que c'est avec l'administration que nous travaillons et que l'administration nous refuse beaucoup, beaucoup de crédits. Nous vous donnerons la liste, si cela vous intéresse. Merci.

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour.

34. 2025 DASCO 45 – Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2024-2025

35. 2025 DASCO 67 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros)

36. 2025 DASCO 68 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)

37. 2025 DASCO 69 – Collèges publics imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)

38. 2025 DASCO 74 – Collèges publics parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

39. 2025 DASCO 75 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

40. 2025 DASCO 78 – Désaffectation de l'usage scolaire de l'annexe du collège André Citroën située 97, rue Balard (15^e)

41. 2025 DASCO 85 – Caisse des écoles du 15^{ème} arrondissement – Attribution d'une subvention exceptionnelle (400 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

42. 2025 DASCO 99 – Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

43. 2025 DFPE 6 – Subventions (82 000 €) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e arrts et sur tout Paris

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération qui attribue des subventions à des associations pour leurs actions d'accompagnement des familles pour attirer l'attention sur la situation de l'association CITHÉA (centre d'intervention thérapeutique et d'accompagnement). Elle semble être confrontée à des problèmes financiers mettant en péril la gestion de l'atelier des familles du 15^{ème} arrondissement en lien avec la caisse d'allocations familiales de la Ville de Paris dont le désengagement semble se profiler. Il est impératif de soutenir cette association qui travaille sur la protection de l'enfance, sur l'organisation de rencontres familiales en milieu neutre et qui organise de nombreux ateliers dont certains fonctionnent le dimanche. Je voudrais savoir ce qu'il en est de cette association qui a été obligée d'annuler un événement prochainement en raison de sa situation financière.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Sinon la parole est à Madame DESROUSSEAUX pour répondre.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris et la CAF ont souhaité renforcer et rendre plus accessible l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. La proposition de vote de cette subvention de 20 000 € pour CITHÉA qui œuvre dans le 15^{ème} part d'une bonne intention. Cependant, derrière ce saupoudrage léger de subventions aux associations se cache une situation critique pour CITHÉA que cette délibération nous donne l'occasion d'évoquer. Cette association très investie auprès des familles du 15^{ème} dans la prévention et la protection de l'enfance est indispensable. Mais son avenir est particulièrement menacé. En effet, la continuité des investissements de la CAF aux côtés de CITHÉA n'est pas assurée pour les prochaines années. Le budget annuel de CITHÉA est de 650 000 € avec un loyer de 210 000 €. L'atelier des familles fonctionne depuis quatre ans. Le budget alloué pour la première année d'exploitation atteignait les 210 000 €. Il a déjà été réduit à 150 000 € depuis trois ans. Le désengagement de la CAF se profile avec un risque de non-renouvellement de la convention triennale qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Si cette convention n'est pas renouvelée, CITHÉA perdra 150 000 € annuels, soit tout son budget de gestion des ateliers des familles qui devront alors fermer. Par ailleurs, le décalage de six mois du versement des subventions fragilise l'association qui avance actuellement les fonds sans avoir la garantie de les obtenir pour l'année à venir. Cette mise à mal de CITHÉA et la baisse drastique de moyens compromettent fortement la continuité et la qualité des actions auprès des familles. D'ailleurs, CITHÉA a dû annuler son séminaire de vendredi dernier, comme l'évoquait Chantal ROLGEN tout à l'heure, en raison

de restrictions budgétaires. Dans un contexte de sous dotation de notre arrondissement en matière de structures d'accompagnement et de soutien aux parentalités, alors que les besoins sont croissants dans l'arrondissement, il est primordial de soutenir cette association et d'agir auprès de la CAF pour maintenir un niveau de subventions suffisant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Vous préconisez donc quel vote ?

Madame DESROUSSEAUX : Favorable mais il ne s'agit que d'un saupoudrage, comme je le disais.

Monsieur le Maire : Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

44.2025 DFPE 104 – Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation CŒuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant

45.2025 DSOL 123 – Subventions de Fonctionnement (842 798 €) et d'Investissement (60 000 €) pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion

Monsieur le Maire : Il s'agit de subventions pour l'association Aurore pour son centre d'hébergement et de stabilisation Suzanne-Képès et pour la résidence sociale Alix-et-Albert-Jacquard.

46.2025 DSOL 129 – Subventions de fonctionnement (2 964 168 euros) et d'investissement (1 002 719 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes

47. V152025029 – Vœu rattaché à la délibération DSOL 129 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Ozlem ORAKCI, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à l'occupation indue de gymnases et à la protection de l'accès des associations sportives et des scolaires aux équipements sportifs municipaux

Monsieur le Maire : Le vœu rattaché est présenté par Monsieur ROUFFIAC.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en 2020, lorsque j'ai eu l'honneur d'être élu à cette fonction, les services de la Ville m'avaient informé que des réquisitions à titre exceptionnel pourraient arriver pendant l'hiver, un mois tout au plus, et qu'ils essaieraient d'impacter le 15^{ème} une année sur deux. Eh bien cette année, en un an, un gymnase a été réquisitionné pendant 295 jours cumulés provoquant l'incompréhension et la colère légitime des usagers. C'est presque un gymnase qui est réquisitionné toute l'année. Cet été, nous avons encore franchi un cap avec la réquisition du gymnase Croix-Nivert pendant un mois dans lequel ont été hébergées 120 personnes en situation irrégulière contre l'avis du maire Philippe GOUJON et malgré les protestations de Ozlem ORAKCI et moi-même. Pire, au bout d'un mois, quel gymnase avons-nous récupéré ? Un gymnase avec des sanitaires défectueux, des moustiques, un gymnase dans un état déplorable qui fait que la réouverture a encore été retardée et que les associations n'ont

toujours pas pu y effectuer leur rentrée sportive. La bonne blague, c'est que la Ville, contrainte de changer le compresseur pour évacuer les eaux usées des sanitaires saturés par ces migrants, a osé nous envoyer la facture. Allez, 16 000 €. Circulez. Payez. Merci, y a rien à voir. Moi, je le dis ici, ce n'est pas à la Mairie du 15^{ème} au budget très contraint de payer pour les turpitudes de la Ville de Paris avec un budget à plusieurs milliards d'euros. Vos choix, assumez-les mais surtout ne nous les faites pas payer. Et dans quelques jours, c'est le gymnase Fédération qui sera occupé, donnant le sentiment de réquisitions sans fin, tuant un peu plus le mouvement sportif dans le 15^{ème} arrondissement. Et c'est ce qui a motivé notre vœu. Dans ces gymnases, nous avons des compétitions, du sport santé, du sport senior, du sport féminin. Toutes ces politiques dont Madame TORANIAN et ses amis se gargarisent du matin au soir sont mises à mal par ces réquisitions sans aucune concertation. Aujourd'hui nos clubs sont à bout. Tellement à bout qu'une pétition a été lancée par les associations elles-mêmes ; pétition qui ce soir a franchi les 500 signatures. La pétition afflue et vous restez sourde, Madame TORANIAN. Je vous écoutais tout à l'heure. Je vous prends au mot. Par ce vœu, nous critiquons la politique de Madame TORANIAN et de ses amis à l'Hôtel de Ville, nous combattons ces réquisitions et soutenons le mouvement sportif du 15^{ème}. Avec Philippe GOUJON et l'ensemble de l'équipe municipale dans un gymnase comme sur n'importe quel terrain de sport, nous voulons voir des sportifs et rien d'autre. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de cette prise de position. Il y a une réponse de l'adjointe au vœu présenté par Monsieur ROUFFIAC.

Madame TORANIAN : Je suppose que c'est moi l'adjointe.

Monsieur le Maire : Non, non, c'est Madame Ozlem ORAKCI. Non, il y a un règlement intérieur qui est très précis...

Madame TORANIAN : Je ne sais pas. Je suis aussi adjointe. Le doute est permis, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ici, vous êtes conseiller comme tout le monde mais simplement il y a des adjoints qui font partie de l'exécutif municipal. Je rappelle pour ceux qui, étant donné leur présence peu assidue au conseil, ne le savent pas, qu'un vœu rattaché est présenté en trois minutes par son auteur, ensuite l'adjoint répond et il y a des prises de parole éventuelles de chaque groupe pour deux minutes. C'est la procédure pour les vœux. Ensuite, nous passerons au projet de délibération. Madame ORAKCI a la parole.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, je vous remercie. Mes chers collègues, c'est pour défendre une évidence que nous sommes réunis ici ce soir avec ce vœu. Nos gymnases doivent rester ouverts aux sportifs, aux associations et aux scolaires. Dans le 15^{ème} arrondissement, nous avons déjà payé un lourd tribut : Croix-Nivert, Olivier-de-Serres, Fédération, Cévennes. Des fermetures à répétition, des centaines de jours cumulés, des enfants privés d'entraînement, de leurs loisirs, des jeunes empêchés de préparer leur compétition, des clubs fragilisés. Chaque fois, la Ville de Paris réquisitionne nos équipements au nom de l'urgence sociale mais sans jamais mesurer les conséquences pour la vie associative, pour nos écoles, pour nos familles. Je le dis avec gravité : nos gymnases ne sont pas faits pour cela. Le sport n'est pas une variable d'ajustement. Comme mon collègue Monsieur ROUFFIAC l'a rappelé, la dernière réquisition a de plus laissé derrière elle un

gymnase hors d'usage. Mais en plus la Mairie de Paris a eu l'audace de nous adresser la facture : 16 000 €. Alors voilà le degré de responsabilité que vous assumez. Les associations sportives, elles-mêmes, en sont arrivées au point de lancer des pétitions contre votre gestion chaotique des équipements dont elles devraient bénéficier dans les meilleures conditions et dans la continuité. C'est au nom de l'urgence que je m'adresse à la Mairie de Paris ce soir pour demander où est l'Adjointe à la Ville de Paris chargée de la vie associative, Madame TORANIAN ? Où est Monsieur RABADAN, Adjoint aux sports ? Où est la Maire de Paris ? Vous visitez, communiquez, inaugurez mais quand il s'agit de défendre concrètement nos clubs, nos associations, nos gymnases, il n'y a plus personne. Est-ce que vous vous rendez compte de ce que nous faisons déjà avec le peu de moyens que vous nous laissez ? Alors nous demandons des engagements clairs : que le gymnase Fédération ne soit pas réquisitionné en octobre, que la Ville cesse d'utiliser les équipements sportifs comme palliatifs à une politique sociale défaillante, qu'un état précis de toutes ces réquisitions soit communiqué avec le nombre de jeunes, d'élèves, de licenciés, de créneaux annulés et qu'enfin donc la vérité soit mise sur la table. Vous nous dites toujours que ces fermetures sont ponctuelles. Ponctuelles ? Croix-Nivert, 137 jours ; Fédération, 119 jours ; Olivier-de-Serres, 39 jours. Sans parler de Cévennes. Toujours les mêmes gymnases, toujours le même public du 15^{ème} arrondissement qui est pénalisé. Alors ce n'est plus ponctuel, c'est une politique. Je le dis sans détour, cette politique est chaotique, autoritaire, méprisante pour la vie associative. Et vous osez nous dire que la Ville investit pourtant beaucoup dans le sport. Investir, ce n'est pas fermer des gymnases. Investir, ce n'est pas mépriser les associations. Investir, c'est donner des moyens stables, des équipements accessibles, une programmation claire sur le long terme. Là, vous faites l'inverse. Je me permettrai là de faire aussi un parallèle avec une délibération précédente sur le Pacte parisien. Vous vous vantez, par exemple, de toutes les soi-disant aides apportées pour le sport par la Ville de Paris. Vous osez évoquer une subvention pour l'OMS 15 que votre majorité, je vous le rappelle, Madame TORANIAN, nous a refusée dans un premier temps quand nous avons poussé à la reconstitution de l'OMS. Vous avez le culot d'évoquer les bienfaits de la course des 10 km du 15^{ème} alors qu'il s'agit de notre majorité à la Mairie du 15^{ème} arrondissement qui travaille depuis des années pour que cette course reprenne avec le peu de moyens que vous nous donnez. Que l'on arrête donc la communication mensongère. Que l'on arrête d'utiliser le sport comme une soupe pour masquer vos échecs ailleurs car à force de slogans, vous croyez avoir une politique sportive mais en réalité vous vous défaussez encore et toujours sur ceux qui font vivre le sport avec si peu de moyens. Mais ce soir je veux aussi saluer celles et ceux dans les services qui tiennent encore la barre. Sans eux avec le peu de dialogue et de moyens que vous nous laissez, nous n'avancerions plus. Alors oui, nous nous battrons pour protéger nos équipements sportifs. Cela avec clarté, avec fermeté parce que c'est notre responsabilité et c'est ce qu'attendent les habitants du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de cette proposition pour libérer le gymnase Fédération. Je ne doute pas qu'il y aura une réponse favorable de l'exécutif parisien. Madame TORANIAN, c'est à vous de vous exprimer pour deux minutes.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues... Deux minutes ! Votre adjointe a parlé quatre minutes...

Monsieur le Maire : Oui mais, là aussi, vous ne connaissez pas le règlement intérieur...

Madame TORANIAN : Le règlement intérieur, c'est deux minutes sur un vœu.

Monsieur le Maire : Vous ne connaissez pas les règlements intérieurs...

Madame TORANIAN : Deux minutes sur un vœu, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ou alors vous ne participez pas plus souvent aux séances du Conseil de Paris...

Madame TORANIAN : Deux minutes sur un vœu en Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr au Conseil de Paris et les élus parlent bien plus de deux minutes...

Madame TORANIAN : Deux minutes pour les vœux.

Monsieur le Maire : Vous avez deux minutes, je vous couperai la parole à l'issu...

Madame TORANIAN : Bien sûr. Des gymnases du 15^{ème} sont à nouveau réquisitionnés pour héberger des familles et des enfants qui dorment à la rue. C'est un constat terrible : en 2025, dans la sixième puissance mondiale, il faut ouvrir des gymnases pour que des enfants aient un toit la nuit. Personne ne se réjouit de ces fermetures. Elles pénalisent nos clubs, nos scolaires, nos bénévoles qui s'investissent sans relâche. Je veux leur dire tout mon soutien. Mais le vrai scandale n'est pas là. Le vrai scandale, c'est que l'État abandonne sa mission d'hébergement d'urgence et laisse la Ville de Paris pallier son irresponsabilité. Et quel manque d'humanité de réduire ces familles à de simples personnes en situation irrégulière ! C'est fermer les yeux sur la réalité de vies brisées, d'hommes, de femmes, d'enfants plongés dans une immense précarité. Personne ne quitte son pays, sa maison de gaieté de cœur. Les nier ainsi c'est nier leur dignité même. Alors entendre ici un vœu qui dénonce la réquisition des gymnases tout en taisant la responsabilité première de l'État, c'est d'une hypocrisie sans nom. Vous soutenez un gouvernement qui laisse des enfants dormir dehors puis vous venez vous indignez des conséquences locales. Voilà le double discours que je dénonce. Il existe une alternative : le lycée Brassai. Ce bâtiment public situé en plein cœur du 15^{ème} est aujourd'hui occupé provisoirement mais il est resté vide des années et pendant des années, nous avons demandé qu'il soit réquisitionné pour héberger des familles à la rue...

Monsieur le Maire : C'est totalement faux ! C'est un mensonge !

Madame TORANIAN : (...) Il pourrait devenir demain un lieu d'hébergement digne sans priver les clubs de leurs créneaux mais la Région Île-de-France que vous soutenez, de votre majorité, s'y oppose obstinément. Voilà le vrai blocage. Soyons clairs, la solidarité est inconditionnelle et doit le rester. On ne choisit pas entre des enfants qui dorment dehors et des enfants qui font du sport. Nous devons être capables de garantir les deux. Pas d'enfant à la rue. Pas de club sacrifié. C'est l'engagement que nous prenons comme élu.e.s de gauche du 15^{ème}, c'est pourquoi nous voterons évidemment contre ce vœu infamant. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Encore un tissu de mensonges ! Cette fois-ci, ce ne sont même plus des contrevérités, ce sont des mensonges. Quand on dit que Brassaï était vide pendant des années, c'est faux ! Et d'ailleurs, je remercie la Région qui l'a entièrement rénové pour y installer Drouant comme cela était prévu depuis le départ parce que non seulement la municipalité veut réquisitionner des gymnases pour y installer des étrangers en situation irrégulière mais maintenant des lycées également. Je pense donc que c'est tout de même un peu excessif. Il y a des possibilités. Nous avons 2 000 places de centres d'hébergement dans le 15^{ème}. Je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir et nous faisons le maximum pour héberger ces familles. Et nous avons aussi des centres de domiciliation postale, comme vous le savez, qui sont très importants dans le 15^{ème}. Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir de vous. Simplement, nous pensons que les gymnases sont faits pour accueillir des sportifs, comme les écoles sont faites pour accueillir des élèves.

Nous allons donc voter sur ce vœu. Monsieur SITBON, vous prendrez peut-être la parole sur la délibération après. Sur le vœu, Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. J'avais prévu de répondre sur le vœu et sur la délibération à laquelle il est rattaché ; il me semblait que le temps de parole était plus élevé. Néanmoins, je ferai moins de deux minutes.

Mes chers collègues, les Écologistes voteront pour cette délibération qui permet d'apporter des réponses à la réalité parisienne de l'hébergement d'urgence des familles et des jeunes. Je tiens à rappeler également que l'hébergement d'urgence est une prérogative de l'État et que ce n'est que face à l'inertie de celui-ci, que la Ville de Paris n'a pas eu d'autre choix que de prendre ses propres responsabilités en lieu et place de l'État en mobilisant des gymnases pour ne pas laisser à la rue des hommes, des femmes et surtout des enfants.

Je dois vous avouer que nous avons été assez décontenancés chez les Écologistes à la lecture du vœu rattaché déposé par la majorité de droite du 15^{ème} qui priorise la disponibilité de créneaux sportifs à la protection de l'enfance et des familles susceptibles de dormir à la rue alors que les températures nocturnes commencent à baisser drastiquement et cela dans un contexte où près de 2 200 enfants au moins dorment à la rue en France d'après Unicef France. Ce chiffre est en augmentation de 30 % sur les trois dernières années. Votre vœu évoque également la régularité du séjour de ces personnes à la rue avec une rhétorique qui me dérange tant elle ressemble dangereusement à celle de l'extrême droite...

Protestations d'une partie des élus.

(...) Peu importe en réalité que ces personnes aient leur titre de séjour ou non, il s'agit de familles, de jeunes mineurs isolés, d'enfants, de réfugiés, d'êtres humains qui dorment à la rue. Et d'ailleurs cette absence de titre de séjour est en grande partie responsable de leur situation de précarité puisqu'on ne peut pas travailler, ouvrir un compte en banque et encore moins louer un appartement. Pour nous, il est essentiel que le gouvernement prenne ses responsabilités – gouvernement que vous soutenez – en termes d'hébergement d'urgence et peut-être est-ce la condition qui permettra de répondre à la préservation des créneaux sportifs. Je tire en réalité une certaine fierté de ce choix de la Ville qui pallie ce manque de l'État. Oui, un enfant qui ne dort pas à la rue, c'est peut-être un peu plus prioritaire qu'un créneau pour jouer au foot ou au tennis. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bah vous prenez vos responsabilités par rapport à l'utilisation des équipements de la Ville et donc les sportifs. Je vois Madame TORANIAN qui applaudit pour la réquisition des gymnases par rapport aux associations sportives. Elle peut faire des réunions amicales autour d'un pot avec les associations sportives mais il n'empêche qu'elle leur enlève les moyens d'exercer leur discipline. Il ne s'agit évidemment pas de ne pas héberger, il s'agit de ne pas héberger dans les gymnases, ni dans les écoles qui ont d'autres destinations. Je crois qu'il y avait Madame Catherine IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être rapide et de tenir moins de deux minutes pour parler de ce vœu. Nos gymnases, il me semble que lorsque l'on regarde la définition, sont d'abord des lieux de vie quotidienne pour les habitants. Nous avons des enfants qui découvrent la pratique sportive à l'école, des collégiens, des lycéens qui construisent leur esprit d'équipe. Nous avons des seniors qui entretiennent leur santé, des associations qui transmettent leurs valeurs de solidarité. Donc, il s'agit d'espaces essentiels de cohésion sociale. Depuis l'héritage des Jeux olympiques, la Ville s'est engagée à faire du sport un levier d'émancipation, un levier d'inclusion et de santé publique, ce que je salue. Or, que vaut cet héritage si nos concitoyens se retrouvent privés de ces équipements ? Dans le 15^{ème} arrondissement, les gymnases Croix-Nivert, Fédération, Olivier-de-Serres et Cévennes ont été fermés, en cumulé, plus de 300 jours au cours de la dernière année. Tous ces créneaux scolaires ont été annulés, toutes ces associations ont été contraintes de suspendre leurs cours, toutes ces familles ont été privées de leur activité de proximité. Nous savons que l'hébergement d'urgence est une nécessité absolue – c'est vrai, il faut s'occuper des personnes qui sont en difficulté et qui sont à la rue – et l'État y consacre chaque année presque 3 milliards d'euros. En Île-de-France, il y a plus de 46 000 places et je note qu'à Paris, 25 000 places de logement d'urgence existent et je signale que ce parc a doublé en 10 ans, preuve que l'État a fourni un effort considérable qui est, certes, insuffisant mais vous ne pouvez pas dire qu'il ne fait rien. Les gymnases deviennent trop souvent une variable d'ajustement et cette pratique ne peut pas devenir la norme aujourd'hui. Elle prive les Parisiens de leur droit au sport. Elle affaiblit la promesse d'héritage des Jeux et elle fragilise la confiance des associations et des écoles. Alors oui, il faut accueillir dignement les personnes à la rue, mais cela ne doit pas se faire au détriment des Parisiennes et des Parisiens. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de vos interventions. Il n'y en a plus ? Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de Madame BERETÉ.

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Deuxièmement, la délibération. Sur cette dernière, il y a eu un certain nombre d'interventions aussi, notamment de Madame NIAKATÉ. Il y a une réponse de Monsieur JOZEFOWICZ. Ah, Monsieur SITBON sur la délibération.

Monsieur SITBON : Je ne sais pas si j'étais le seul. Les deux sujets sont évidemment liés, c'est pour cela que ce vœu était rattaché. En fait, il est vraiment assez choquant et cela m'attriste que vous feigniez de laisser penser que cela nous amuse d'ouvrir les portes d'un gymnase, d'occuper un gymnase pour faire de l'hébergement d'urgence. En fait, il faut un peu cesser d'être hypocrite, c'est-à-dire que si nous n'offrons pas...

Monsieur le Maire : Vous avez parlé de respect tout à l'heure.

Monsieur SITBON : Oui.

Monsieur le Maire : Demander de cesser d'être hypocrite, c'est un peu...

Monsieur SITBON : J'ai dit c'est un peu hypocrite, effectivement.

Monsieur le Maire : Bah où est le respect ?

Monsieur SITBON : Alors je vais le reformuler autrement. C'est sans doute erroné ; nous allons le dire comme cela, si vous préférez que ce soit plus policé. En fait, la question qui se pose tout simplement quand il y a de l'hébergement d'urgence à la porte d'un gymnase, c'est on ouvre la porte ou on n'ouvre pas la porte ? Bien sûr que c'est un souci de prendre des créneaux sur le sport. Bien sûr. Quand on héberge dans un lieu culturel, comme cela a été le cas à Paris, que l'on supprime une programmation, cela ne fait pas plaisir aux acteurs culturels, cela ne fait pas plaisir aux spectateurs qui jouissent de ce lieu culturel, mais il y a un impératif qui est que quand il y a quelqu'un à la porte, on ne le laisse pas dehors mourir de froid et de faim et que le froid et la faim ne demandent pas les papiers aux plus fragiles pour les frapper.

Donc, cette délibération, parce que j'y reviens, elle offre justement – et c'est l'action de la Ville de Paris – une solution à la place de l'État, parce que c'est une responsabilité de l'État et on ne le dira jamais assez. Et quand nous sommes allés voir la préfecture, quand nous nous sommes battus pour sensibiliser sur la question des enfants à la rue qui, dans le 15^{ème}, étaient scolarisés dans les écoles, dans nos écoles à côté de nos enfants, ce qui est insoutenable, nous avons parlé avec les gens de la préfecture et nous leur avons dit qu'il s'agit d'une responsabilité de l'État. Il faut la remplir, cette responsabilité. Vous ne pouvez pas, Madame IBLED, égrener des chiffres en disant on en a fait assez. Non, s'il y a des gens à la rue, on n'en a pas fait assez. Et donc en 2024, la Maire de Paris a fait au Préfet de police une proposition, a formulé effectivement le souhait que le lycée Brassaï puisse servir au moins de manière intercalaire, a formulé le souhait de la création de 3 000 places d'hébergement d'urgence. J'aurais aimé que d'autres ici saluent la délibération parce qu'évidemment que le fait qu'il y ait un centre d'hébergement d'urgence qui ouvre dans les locaux laissés vacants rue Olivier-de-Serres permet de diminuer la nécessité de réquisitionner des gymnases pour que personne ne meure de froid, parce que c'est de cela dont il s'agit. Je me réjouis donc effectivement que la Ville de Paris fasse preuve de responsabilité en mettant à disposition ces locaux et je suis attristé de nos débats et du fait que l'État ne prenne pas sa responsabilité et laisse des enfants dormir dehors et mourir de froid et de faim.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Nous avons compris, Monsieur SITBON. Je dirais à mon tour que votre intervention est également erronée parce que vous feignez de croire que nous voulons laisser des familles à la rue or ce n'est pas le sujet. Nous disons qu'il ne faut pas utiliser les gymnases et les équipements scolaires qui, déjà, sont en nombre très insuffisant pour les gymnases – mais c'est une autre question – et surtout utiles, me semble-t-il, pour les activités des Parisiens et qu'il y a d'autres solutions. Je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes un arrondissement avec 2 000 places d'hébergement. On peut dire que c'est insuffisant, qu'il en faudrait 10 000 mais je dis...

Protestations d'une partie des élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu, me semble-t-il. Madame TORANIAN, vous ne cessez de m'interrompre, cela commence à bien faire. Et Monsieur SITBON, c'est pareil. Là, vous êtes en train de parler en même temps que moi.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Non vous n'avez pas à me répondre, vous n'avez pas la parole et vous devez cesser vos interruptions permanentes. Je dis simplement que ce n'est pas non plus à l'État de loger les étrangers en situation irrégulière.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, Monsieur SITBON, vous n'avez pas la parole. Vous permettez ? Est-ce que je vous ai interrompu ? Est-ce que je vous ai invectivé ? Là, vous êtes en train de perdre votre sang-froid et d'invectiver le maire.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Bah oui, ce n'est pas tout à fait correct.

Intervention hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Alors là, franchement... Là, nous sortons du cadre de nos débats, donc je ne répondrai pas. Du coup, cela déclenche un débat. Madame ORAKCI intervient sur la délibération.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, je vous remercie et j'espère que je serai écoutée contrairement à ce qui a été le cas jusqu'à présent. Je me permets d'intervenir sur cette délibération notamment après tout ce que j'ai entendu et surtout parce que personne ne relève, au niveau de l'opposition, qu'avec cette délibération la Ville a quand même le culot d'institutionnaliser la réquisition des gymnases. Donc Monsieur SITBON, Madame TORANIAN, Madame NIAKATÉ, nous n'allons pas nous cacher derrière les mots : l'État a évidemment un rôle à jouer mais ici ce débat concerne Paris. Et ensuite, je vous le rappelle, c'est bien la Ville de Paris qui choisit les équipements qu'elle met à disposition et à chaque fois, ce sont nos gymnases du 15^{ème} qui sont fermés. Alors que la Ville ne vienne pas nous dire qu'elle n'y est pour rien. C'est son choix politique.

Monsieur le Maire : Il y a des gymnases du 16^{ème} aussi.

Madame ORAKCI : Et j'ajoute que quand les équipements sont dégradés, parce que là-dessus vous n'êtes pas intervenus, c'est encore la Ville qui envoie la facture. Voilà la réalité. Alors la solidarité, oui mais vous oubliez l'impératif sportif, éducatif, associatif. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre et on ne met pas en balance la dignité et l'avenir de nos enfants. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY, je crois que Monsieur SITBON est intervenu sur la délibération. Non, non, vous n'avez pas la parole. La parole, maintenant, est au rapporteur.

Protestations des élus d'opposition.

Monsieur le Maire : Il y a une intervention par groupe. Vous êtes intervenu. Monsieur SITBON est intervenu pour votre groupe.

Intervention hors micro.

Monsieur le Maire : Et alors ? Vous savez, dans certains arrondissements, on doit s'inscrire une semaine à l'avance dans les conseils d'arrondissement pour parler. Je donne donc la parole à Monsieur JOZEFOWICZ pour répondre. Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien le cœur contrit...

Monsieur SITBON : Pardon mais rappel au règlement, Monsieur le Maire.

Monsieur JOZEFOWICZ : Non, je vous en prie, je ne vous ai pas coupé. Excusez-moi, cher collègue.

Monsieur SITBON : On ne respecte pas le règlement là !

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien le cœur contrit que nous examinons cette délibération, non parce qu'elle soutient de vénérables associations qui nous sont familières, à l'instar d'Aurore ou même de l'Armée du Salut, cette dernière étant notamment implantée au 101 rue Olivier-de-Serres. Effectivement, ces associations travaillent dans le domaine de l'hébergement d'urgence, problématique qui a pris de l'ampleur mais nous pourrions nous interroger sur une si soudaine prise en compte par les initiateurs de cette délibération. En effet, celle-ci prévoit un financement d'actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes mis à l'abri dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris, les gymnases étant cités dans le titre de ladite délibération, ce qui est bien une première. On pourra toujours s'étonner de cette référence aux gymnases alors qu'au cours des années précédentes le problème de l'hébergement d'urgence se posait déjà et les précédentes délibérations ne mentionnaient pas les gymnases. Aujourd'hui, sur cette délibération, on vient ajouter les gymnases du 15^{ème} comme étant l'objet de cet impératif de mise à l'abri. Mes collègues Ozlem ORAKCI et Valentin ROUFFIAC sont revenus en détail sur le vœu que l'exécutif a adopté sur cette soudaine conversion digne du chemin de Damas dans le prurit délibératoire.

Tout d'abord, interrogeons-nous un peu sur les raisons invoquées par l'exposé des motifs, parce qu'il y a quand même des choses à dire. Je me permets d'être un peu circonspect sur l'argumentation développée ou sous-entendue dans cette délibération. La Ville de Paris a demandé 3 000 places d'hébergement d'urgence à l'État. Dont acte. Mais faut-il rappeler que dans ces demandes, il y a aussi des situations qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris, à l'instar des femmes enceintes ou des mères isolées avec enfants de moins de trois ans puisqu'il s'agit d'une compétence exercée par la Ville de Paris au titre de l'ASE (aide sociale à l'enfance). Donc Mairie de Paris, connais-toi toi-même. L'hébergement d'urgence est aussi une question qui relève de la Ville de Paris et l'État n'est pas le seul responsable de cette situation puisque la Ville y a aussi sa part. Elle le découvre peut-être ou elle le découvrira ; je ne sais.

Enfin, une deuxième raison me rend encore plus circonspect sur cette délibération, parce qu'il faut quand même discuter aussi avec les services sociaux, les acteurs de la solidarité du 15^{ème}. On y sollicite des gymnases pour les familles – c'est dit dans le titre – mais il faut tout de même rappeler que le public du 15^{ème} éligible à l'hébergement d'urgence est plutôt

un public d'hommes isolés. Il y a peu de couples, donc peu de familles et c'est ce que nous signalent constamment les services sociaux et les associations. Il serait bien d'étudier la situation spécifique des arrondissements puisque l'on prétend faire leur bonheur à leur place. La majorité des demandeurs d'hébergement du 15^{ème} sont des hommes isolés, mais curieusement les familles que l'on a fait fuir de la capitale rentrent par la porte des gymnases. Quelle ironie ! Finalement, c'est famille je vous aime après famille je vous hais. Il y a des réconciliations aussi subites qu'étranges à l'approche de certaines échéances. Bref.

Nous sommes sensibles à l'hébergement d'urgence. Nous n'avons pas hésité et nous sommes intervenus dans le passé pour que des personnes ayant fait une demande d'hébergement d'urgence puissent être hébergées. Nous sommes intervenus auprès des services de l'État. Nous l'avons fait. Mais nous ne saurions cautionner une démarche qui est tout de même contestable, qui fragilise notre arrondissement comme vous l'ont exposé pertinemment nos collègues.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération purgée des articles litigieux qui sont relatifs à l'occupation des gymnases, à savoir les articles 1, 2, 3, 4 et 6.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Pour un rappel au règlement, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Rappel au règlement, titre 3, article 22 des délibérations. Il n'est pas du tout stipulé qu'il y a une limite dans les interventions dans le règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement. Si vous voulez le faire évoluer, il y a une commission du règlement intérieur. Nous pouvons le faire mais pour l'instant, c'est celui qui s'applique et je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas donner la parole à Madame ROY qui la demande.

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole pour cinq minutes.

Madame ROY : Merci, Florian. Merci, Monsieur le Maire. Je suis tout de même très choquée des propos que j'ai entendus. Cela fait assez longtemps que je suis dans ce Conseil d'arrondissement, depuis 10 ans, et nous avons toujours les mêmes débats lorsque nous parlons de centres d'hébergement d'urgence. Je me souviens très bien de ceux que nous avons eus sur la rue du Bessin où Monsieur le Maire et la majorité de droite de cet arrondissement avaient vivement critiqué l'implantation de ce centre d'hébergement d'urgence. C'est toujours la même chose ! Le 15^{ème} arrondissement doit absolument prendre toute sa part en termes de devoir de solidarité et d'humanisme tout simplement. Ce n'est pas vrai ! Il y a des familles ! Il y a des enfants qui dorment à la rue dans le 15^{ème} arrondissement ! Ce ne sont pas que des hommes isolés ! Et même si ce sont des hommes isolés, ils ont le droit aussi d'être hébergés. Mais nous parlons de familles, nous parlons d'enfants qui dorment dans la rue et c'était déjà le cas il y a 10 ans. C'était déjà le cas il y a 10 ans avec la rue du Bessin. Je suis donc très choquée de ce que j'entends et je trouve que tous et toutes autant que nous sommes ce soir, nous devrions plutôt nous mobiliser justement pour ces gens qui dorment dans la rue, pour ces familles, pour ces enfants. Cela serait tout à l'honneur du 15^{ème} arrondissement de remplir son devoir de solidarité et son devoir d'humanisme et cela ne s'oppose absolument pas aux questions sportives qui restent évidemment importantes. Cela ne s'oppose pas ! Voilà ce que je voulais partager avec vous.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Eh bien, moi, je suis extrêmement choquée par vos paroles. Je pense que depuis que je suis élue avec le maire et la Mairie du 15^{ème}, nous avons fait ce que nous avons pu. Les familles avec enfants, quand nous leur proposons un logement ou un hébergement et qu'elles le refusent – un –, nous en proposons un deuxième qu'elles refusent – deux –. Eh voilà. Après, évidemment elles restent à la rue. Mais cela vous paraît normal...

Monsieur le Maire : Évitez, Madame TORANIAN, d'interrompre l'oratrice.

Madame CEYRAC : Ensuite, j'estime que les gymnases ne sont effectivement pas faits pour héberger des familles parce que, évidemment, cela enlève la possibilité aux sportifs de faire leur sport, aux écoles et aux écoliers, ce qui est dérangeant, mais aussi est-ce que vous trouvez que les conditions dans lesquelles sont accueillies ces personnes sont très bien ? C'est merveilleux ? C'est formidable ? Quand vous avez 90 personnes...

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ! C'est dingue que nous ne puissions pas nous exprimer dans cette assemblée tout de même ! À cause de vos interruptions permanentes. Je vais finir par lever la séance.

Madame CEYRAC : (...) Quand vous avez 90 personnes accueillies dans le gymnase Croix-Nivert qui ont deux toilettes, à qui on donne le matin un verre en carton avec le lait dose pour les enfants, avec les enfants qui dorment dans le lit Picot. Moi, je dis que cela n'est pas normal. Ça, ça me choque. En plus de cela...

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ! C'est la dernière fois que je vous rappelle à l'ordre. J'interromps la séance. Écoutez, nous sommes dans une assemblée où chacun s'exprime en fonction du règlement intérieur. J'ai laissé la parole à Madame ROY en plus de votre intervention. Vous n'avez donc pas à vous exprimer alors que vous n'avez pas la parole. Non, franchement, cela commence à devenir très, très embêtant la façon dont ce débat se tient. Respectez comme nous respectons, nous, au Conseil de Paris le règlement. Il y a un règlement dans chaque assemblée, vous êtes obligé de le respecter et respectez-le, sinon j'interromps la séance.

Madame CEYRAC : (...) La politique de la ville, si elle fonctionnait si bien, il y aurait peut-être moins de gens dans les rues. Or, en fait, c'est une pompe aspirante. C'est exactement le même principe que vous avez utilisé pour les voitures. Il fallait les supprimer dans Paris alors on a supprimé des parkings, on supprime tout afin qu'il ait moins de voitures. Effectivement, il y a moins de voitures et il y a moins de Parisiens aussi d'ailleurs puisqu'ils quittent tous la ville. Il s'agit exactement du même principe. Alors je ne veux pas entendre dire que le 15^{ème} n'est pas un arrondissement solidaire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre la délibération à votre vote. Pour ce qui concerne la délibération DSOL 129, nous l'adoptons moins les articles 1, 2, 3, 4, 6. Qui est favorable ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Le vœu rattaché a été défendu. Je le soumets donc à votre vote.

Monsieur RACAPÉ : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, en tant que voisin d'un groupe, je voudrais intervenir car je viens d'entendre un propos antireligieux sur une personne de cet hémicycle. Je trouve cela assez scandaleux. Je ne dirais pas qui. J'ai entendu « Et ça fait le tour des paroisses. ». Je trouve cela assez scandaleux d'entendre des propos comme cela venir de la gauche à l'encontre de notre collègue de la majorité municipale. Je le dis en tant que voisin de ce groupe.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Cela n'élève pas le débat. Et cela vous fait rire Monsieur SITBON et Madame TORANIAN. Cela vous fait rire ! Ce n'est pas drôle. Je vais donc soumettre le vœu.

Monsieur SITBON : En revanche, nous n'avons pas bien compris la procédure de la délibération.

Monsieur le Maire : La délibération a été votée à notre initiative moins les articles 1, 2, 3, 4, 6.

Monsieur SITBON : Mais nous, nous voulons voter les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Monsieur le Maire : Bah oui, d'accord mais sauf que nous, nous présentons cette délibération moins les 1, 2, 3, 4, 6 comme au Conseil de Paris où on présente les délibérations que l'exécutif décide de présenter.

Monsieur SITBON : Quoi !

Monsieur le Maire : Il s'agit donc d'une délibération qui est présentée moins les articles...

Monsieur SITBON : C'est normal puisque c'est l'exécutif qui les introduit ; enfin c'est la séance du Conseil de Paris qui les introduit.

Monsieur le Maire : Oui mais là, c'est la séance du Conseil d'arrondissement.

Monsieur SITBON : Mais ce n'est pas la séance du Conseil d'arrondissement qui les introduit, pardon Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors nous allons voter sur chaque article.

Monsieur SITBON : Ce n'était pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Nous allons voter sur chaque article, si vous préférez cette procédure.

Monsieur SITBON : D'accord. Très bien. Votons sur chaque article.

Monsieur le Maire : Sur chaque article de cette délibération. Je fais donc voter l'article 1 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'article 1 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : L'article 2 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ?

L'article 2 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Article 3, avec un avis défavorable de l'exécutif : Qui est pour ? Contre ?

L'article 3 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Article 4 : même vote, j'imagine.

L'article 4 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant, avec un avis favorable de l'exécutif pour l'article 5 : Qui est pour ?

L'article 5 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Article 6 avec un avis défavorable de l'exécutif : Qui est pour ? Contre ?
Abstention ?

L'article 6 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Les articles 7, 8, 9, 10 : mêmes votes.

Les articles 7, 8, 9, 10 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Les articles sont rejetés. Maintenant, je fais voter le vœu rattaché. Qui est pour le vœu avec un avis favorable de l'exécutif ? Qui est contre ?

Le vœu est adopté à la majorité.

48.2025 DSOL 153 – Subventions (47 500 euros) à 20 associations et convention annuelle avec 10 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 15^{ème} arrondissement 2025

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans l'acte 2 de la territorialisation de l'action publique parisienne dont l'objectif est de donner plus de pouvoirs aux Mairies d'arrondissement, notamment pour le pilotage et l'animation de l'action sociale sur leur territoire en lien avec les associations. C'est la Mairie de Paris qui a créé ce fonds d'animation locale solidarité qui comprend tout de même 500 000 € répartis sur tout Paris avec évidemment des critères démographiques et une majoration pour les arrondissements qui comptent des quartiers populaires, ce qui est le cas du 15^{ème} avec sept quartiers populaires. Ce qui est intéressant, c'est que cela tient compte des besoins qui sont identifiés sur les territoires des arrondissements et par les arrondissements eux-mêmes mais en étant en cohérence avec la stratégie parisienne qui est pilotée par la DSOL. À travers cette délibération, je trouve très intéressant de mesurer à quel point nous avons une vitalité de la vie associative dans le 15^{ème} arrondissement, une diversité de ce tissu associatif qui permet véritablement de faire vivre nos quartiers, d'agir au plus près des habitants et de leurs besoins sur des thématiques variées (sport, culture). Elle soutient la parentalité notamment avec l'association Le Village que nous connaissons bien maintenant et qui intervient sur le quartier Brancion-Bartholomé, une association récente mais dont l'action est devenue incontournable puisqu'elle fédère vraiment et elle anime les communautés de parents autour des questions d'éducation et de parentalité. Surtout, elle agit beaucoup en direction des familles monoparentales. Il y a aussi l'EVS Necker-Falguière qui fait des sensibilisations sur l'intelligence artificielle, la prévention de santé des plus jeunes.

Je voudrais vraiment saluer le travail de l'unité locale de la Croix-Rouge du 15^{ème} parce qu'il s'agit d'une action qui est nouvellement soutenue ; je pense que nous serons tous d'accord là-dessus. En fait, cela fait trois ans que l'unité locale du 15^{ème} arrondissement de la Croix-Rouge intervient sur le domaine de la culture. En 2024, ils ont déjà fait 35 sorties culturelles qui ont réuni plus de 400 participants. Cela s'adresse bien sûr aux publics qui sont reçus, les enfants qui sont accompagnés pour l'aide aux devoirs, les adultes qui apprennent le français et les bénéficiaires de l'épicerie sociale. En 2025, ils vont accueillir plus de 500 participants, ce qui va représenter 40 sorties et visites. Et si nous comptons bien, cela fait quasiment une sortie par semaine, ce qui est assez considérable en dehors de la coupure estivale. L'idée, c'est véritablement de créer du lien social, de lutter contre toute forme d'isolement. Je voudrais vraiment saluer la dizaine de bénévoles qui sont investis sur cette mission et qui participent pour la plupart aussi à d'autres actions sociales de la Croix-Rouge et aussi saluer l'unité locale de la Croix-Rouge du 15^{ème} qui est la première de toutes les unités locales parisiennes à proposer autant de sorties culturelles. Je voulais vraiment saluer ce travail. Bien sûr, je sais que vous voterez pour cette délibération puisque vous avez travaillé sur ces associations.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir vanté l'action d'un certain nombre d'associations. Pour ma part, je féliciterai les 20 associations pour le travail exemplaire que les unes et les autres accomplissent. Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Ce FAL solidarité venant de la DSOL était tout à fait bienvenu. Je précise tout de même que cela s'adressait normalement à des projets nouveaux. C'est pour cela que vous voyez la Croix-Rouge maintenant qui fait beaucoup d'autres choses ailleurs et dans le 15^{ème} depuis longtemps ; c'est vraiment quelque chose qui est très reconnu. Vous avez d'autres associations aussi qui proposent des choses un petit peu nouvelles. Je voudrais insister sur une nouveauté que je trouve particulièrement intéressante et qui est, je crois, la seule dans Paris, c'est le FAL solidarité, une subvention de 1 500 € qui est accordée aux œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte. Il s'agit d'un hébergement de femmes, Accueil Malte Sainte-Fleur. C'est dans le 15^{ème} arrondissement. Il s'agit d'un appartement qui est mis à disposition du commissariat de police du 15^{ème}, de façon à ce qu'à n'importe quel moment du jour et de la nuit, une femme victime de violences familiales, conjugales, avec ou sans enfants puisse être immédiatement amenée dans cet appartement où elle y trouvera un petit peu de repos. Il y a une chambre, une salle de bains, une cuisine. Il y a une colocataire qui est installée là et qui pourra également la soutenir, ceci de façon à lui permettre de la mettre immédiatement à l'abri de la personne qui est généralement le conjoint. Il s'agit donc de quelque chose de très intéressant et de très nouveau. J'espère que cela pourra exister sur d'autres arrondissements.

La bagagerie Antigel a aussi un projet social d'insertion puisqu'après avoir géré le kiosque du square Saint-Lambert, ils ont pu remettre au travail deux personnes. Il y a pas mal de choses qui sont nouvelles comme celles-là et je pense qu'il faut les soutenir. Ils ont eu beaucoup de mal à candidater, comme je vous l'ai déjà dit. Ce n'est donc pas différent ici. Je pourrais évidemment en dire beaucoup plus.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

49.2025 DSP 39 – Subventions (90 000 euros) à huit associations et un organisme dans le cadre de l'appel à projet « Sport-Santé »

Monsieur le Maire : Monsieur ROUFFIAC a parole.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais être très bref en réalité car je suis assez surpris de voir cette délibération. En effet, si nous connaissons bien ce dispositif Sport-Santé, nous n'en avons jamais vu la couleur. Résultat : ont pu bénéficier de subventions pour notre maison Sport-Santé à Falguière des associations qui ne sont pas dans le 15^{ème}. Personnellement, je ne connais pas les associations lauréates. Je leur souhaite de réussir. Nous voterons donc cette délibération mais une fois de plus, il est dommage de ne pas nous en informer en amont. Nous avons de nombreuses associations qui sont volontaires pour faire vivre cette maison Sport-Santé ; je pense notamment au RCP 15 qui a lancé une section Sport-Santé avec de très bons résultats mais ce ne sont pas les seuls. Je regrette le manque de transparence, le manque d'informations fournies par la Ville. Comme Madame TORANIAN en campagne parle en permanence d'associer les associations locales, j'espère qu'elle sera d'accord avec moi pour une fois et qu'elle en parlera à ses amis de l'hôtel de ville. En effet, à chaque fois qu'un appel à projets nous est proposé, nous contactons nos associations pour qu'elles puissent candidater et ainsi développer une synergie positive dans le 15^{ème}. Malheureusement, cela n'a pas été le cas cette fois-ci et ce n'est pas la première fois. J'ai souvenir de mes collègues au Conseil de Paris, Marie-Caroline DOUCERÉ et Samia BADAT-KARAM, qui vous avaient déjà alertés sur le manque d'information de ces appels à projets et même parfois le déséquilibre des subventions entre certains arrondissements de l'Ouest parisien avec le reste de Paris. J'espère donc que ce loupé n'aura plus lieu et que nous pourrons travailler en meilleure intelligence entre la Ville, l'arrondissement et les associations volontaires et motivées du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que ces attributions de subventions sont assez bizarres puisque l'appel à projets n'a pas été jusqu'à nous. C'est un peu en contradiction avec ce que vient de dire Madame ROY pour les associations sociales, qui avait eu raison de vanter les associations du 15^{ème}. Là, aucune association du 15^{ème} n'a été sollicitée pour cet appel à projets, ce qui est assez bizarre pour des associations de proximité dans le 15^{ème}. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, la rapporteure, Madame ORAKCI.

Madame ORAKCI : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon collègue Valentin ROUFFIAC a tout résumé parfaitement. Nous débattions donc ce soir d'un appel à projets Sport-Santé et effectivement sur le papier tout le monde est d'accord : promouvoir l'activité physique, c'est essentiel. Mais une fois de plus le problème, ce n'est pas l'idée, le problème c'est la méthode. En réalité, le problème, c'est toujours la méthode. Premièrement, nous n'avons pas été informés, ici, à la Mairie du 15^{ème} de la mise en place de cet appel à projets. Comment pensez-vous, dans ces conditions, pouvoir mobiliser nos associations locales ? Comment leur donner une seule chance d'y participer ? Deuxièmement, aucune association du 15^{ème} n'a donc été retenue. Aucune. Alors que nous avons un tissu associatif exceptionnel. Mon collègue Valentin ROUFFIAC évoquait notamment le RCP 15 avec le rugby santé. Nous avons aussi du futsal adapté par le Futsal Paris 15 que vous connaissez bien, Madame TORANIAN, l'ASSERAP aussi qui propose une multitude d'activités sportives pour les seniors ou encore le showdown et le blind tennis qui sont des activités proposées par Sports Lab pour les publics en situation de handicap. Il s'agit d'acteurs qui auraient toute leur place ici. Ce que révèle ce dossier, c'est une fois de plus la logique de copinage de la

majorité à la Mairie de Paris. Les mêmes associations proches de l'Hôtel de Ville sont financées quand celles qui travaillent au quotidien sur le terrain sont oubliées. On nous parle de réduire les inégalités mais la première inégalité, je vous le rappelle, c'est celle de la transparence. La première injustice, c'est de ne pas donner leur chance aux associations de nos quartiers. Voilà la réalité. De belles paroles sur l'héritage des Jeux olympiques et derrière un système fermé, opaque et profondément injuste. Vous brandissez, Madame TORANIAN, partout vos grands mots : égalité, vie associative, solidarité. C'est même écrit noir sur blanc sur vos tracts que vous distribuez depuis quelques jours. Mais quand vient le moment d'agir, que faites-vous ? Que font la Mairie de Paris et son équipe ? Elle oublie le 15^{ème}. Elle oublie nos associations. Elle choisit toujours les mêmes partenaires. Voilà la différence entre les promesses et les actes. Nous, nous resterons cohérents, nous voterons pour que le Sport-Santé vive dans le 15^{ème} mais nous ne laisserons pas passer cette injustice. Au nom de la majorité municipale de notre Conseil, je propose un avis favorable à cette délibération parce que nous voulons que le Sport-Santé vive dans le 15^{ème} et dans tout Paris, mais nous exigeons transparence, égalité de traitement entre arrondissements et reconnaissance de ceux qui agissent réellement pour nos habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

50. 2025 DAC 138 – Subvention (15.000 euros) à l'association AWARE / Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (15^e)

51. 2025 DAC 170 – Subventions (152.000 euros) et conventions à 16 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'Agence du court-métrage.

52. 2025 DAC 223 – Subventions (6.000 euros) à deux associations organisant des prix littéraires (la Plume noire, l'association du prix Clara)

Monsieur le Maire : Dans le 15^{ème}, il s'agit de la Plume noire notamment pour 3 000 € et l'association du prix Clara.

53. 2025 DAC 272 – Attribution de la dénomination Alexis Grüss à l'allée du parc Georges Brassens reliant la rue Brancion au théâtre Silvia Monfort (15^e)

54. 2025 DAC 372 – Subventions (27 000 euros) à huit associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 15^e arrondissement

55. 2025 DAC 344 – Subvention exceptionnelle (10.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant à convention

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, soutenir l'Atelier des artistes en exil installé depuis peu, comme chacun le sait, au 106 Brancion, c'est affirmer ce que Paris représente : une ville d'accueil, de liberté et de solidarité. Depuis 2017, cette association est devenue un pôle unique en France. Elle menait auparavant ses actions ailleurs dans Paris et est aujourd'hui – et je m'en réjouis – installée dans notre 15^{ème} arrondissement. Elle

accompagne les artistes contraints de quitter leur pays, persécutés en raison de leurs idées, de leur art, de leur liberté d'expression. En 2024, plus de 366 artistes venus de 49 pays ont trouvé à l'Atelier des artistes en exil non seulement un toit culturel mais aussi les moyens de se reconstruire, des espaces de travail, des conseils, des mises en relation avec des professionnels français et européens. L'association organise également de grands événements comme le festival Visions d'exil qui fait dialoguer artistes en exil et artistes français pour créer des ponts et non des murs. L'installation de l'Atelier dans le quartier Brancion au 106 Brancion est une chance pour le 15^{ème}. Cela participe à la redynamisation culturelle d'un secteur en transformation. Cela permet de créer un véritable écosystème culturel dans ce quartier en pleine émulation et cela ouvre de nouvelles perspectives pour les habitantes et les habitants. Cela illustre parfaitement une politique culturelle qui ne se contente pas d'accueillir des spectacles ou des œuvres d'art mais qui accompagne des parcours de vie et fait de la culture un levier d'intégration, de dignité et évidemment, lorsqu'on la partage, d'émancipation sociale et culturelle. Aujourd'hui alors que les guerres, les persécutions, les atteintes aux droits humains se multiplient, le rôle de l'Atelier des artistes en exil est plus vital que jamais et soutenir cette structure, c'est protéger des femmes et des hommes, c'est défendre la liberté artistique et c'est enrichir Paris de nouvelles voix, de nouvelles créations. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de cette subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est au rapporteur, Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, loin de moi l'idée de contester les immenses qualités de cette association et l'utilité de son implantation – pourquoi pas – dans notre arrondissement. Simplement, quand nous avons reçu ses responsables, le discours n'était pas celui que vous vantez, Monsieur SITBON, mais il était celui d'un réel échange, d'un réel partage, d'une réelle participation, collaboration avec les associations du 15^{ème}, avec les écoles du 15^{ème}, avec la visite d'artistes en exil dans les écoles, dans les associations. Et de tout cela, malheureusement, nous n'avons encore rien vu. Cela dit, malgré tout, nous avons accueilli les artistes en exil lors des portes ouvertes des ateliers d'artistes. Nous le referons l'année prochaine. Toutefois, quand seront mises en œuvre les promesses qui nous ont été faites au niveau de l'arrondissement et du tissu associatif, social, éducatif de l'arrondissement ? Pour l'instant, nous ne le voyons pas. Alors peut-être qu'il faut encore plus de subventions à cette association pour pouvoir réaliser ses projets dans notre arrondissement. Nous n'allons donc pas l'empêcher aujourd'hui et nous voterons cette délibération de 10 000 € d'une subvention qui n'est pas exceptionnelle car nous en votons à chaque conseil d'arrondissement. Il n'y a donc pas d'exception dans cette subvention même si nous ne la contestons pas. Je vous remercie. Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous soumets les délibérations qui n'appellent pas de discussion avec un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant passer aux vœux.

56. V152025030 –Vœu relatif à l'attribution du nom de François Jacob à une rue ou un lieu du 15^e arrondissement de Paris. Présenté par Catherine Ibled, conseillère d'arrondissement et de Paris et les élus du groupe Indépendants et progressistes du 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : La parole est à Madame IBLED pour le présenter en deux minutes.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à travers ce vœu, je propose donc de rendre hommage à une figure exceptionnelle du XX^e siècle : le professeur François JACOB. Scientifique de génie, humaniste engagé, compagnon de la libération, il a incarné une vie entière dédiée au savoir, à la liberté et à la justice. Lauréat du prix Nobel de médecine en 1965 pour ses travaux fondateurs sur la régulation des gènes, François JACOB a ouvert la voie à la biologie moléculaire moderne. Chercheur à l'institut Pasteur, professeur au Collège de France, il a formé des générations entières de biologistes et fait rayonner Paris et la France au plus haut niveau international.

Mais François JACOB, ce n'est pas seulement un savant. Résistant dès 1940, il a rejoint les forces françaises libres et il fut compagnon de la libération. Plus tard, il s'illustra par un courage civil tout aussi déterminant en 1972 lors du procès de Bobigny où il se plaça au côté de Gisèle HALIMI pour défendre le droit à l'avortement. Ce geste fit de lui un allié des femmes dans leur combat pour l'égalité et les libertés fondamentales. Humaniste, signataire de nombreux appels en faveur des droits humains, académicien en 1996, écrivain sensible, François JACOB a toujours su conjuguer la rigueur scientifique avec un engagement profond pour l'humanité. En 2025, nous célébrerons le 60^e anniversaire de son prix Nobel. C'est une occasion pour que Paris, ville de science et de liberté, honore sa mémoire. Ce serait un symbole fort de donner son nom à un lieu au sein de notre 15^{ème} arrondissement, qui concentre hôpitaux, instituts de recherche, institut Pasteur. Donc lui rendre hommage, c'est rappeler à tous que science et courage, savoir et liberté, engagement et humanisme, ne sont pas dissociables. C'est aussi transmettre un modèle aux générations à venir.

Monsieur le Maire : La réponse de Monsieur LORIAU.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la richesse de la vie de François JACOB rend extrêmement difficile l'exercice auquel nous sommes soumis ce soir. Comment en quelques minutes résumer toutes les facettes du parcours que François JACOB a accompli et combien il a apporté à notre pays ? Faut-il pour justifier cet hommage – s'il fallait le justifier – citer le jeune médecin auxiliaire du régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad qui s'engagea dès juin 1940 pour la France libre ? Celui qui avec les troupes de Leclerc sauvait les blessés, les accompagnait en Afrique du Nord ? Celui qui a débarqué en Normandie à Utah Beach et qui, blessé lui-même, devra après la libération renoncer à la carrière de chirurgien à laquelle il aspirait pour reprendre ses études de médecine en tant que biologiste ? Faut-il encore, élus que nous sommes du 15^{ème}, louer le brillant chercheur de l'institut Pasteur auquel il contribuera au rayonnement international et à la notoriété par ses travaux qui lui permettront, vous l'avez rappelé, d'obtenir le prix Nobel en 1965 ? Sans doute ne faut-il pas oublier de rappeler l'action déterminante comme vous l'avez fait aussi de François JACOB dans le combat pour le droit à l'avortement, son engagement au procès

de Bobigny pour défendre les inculpés, procès qui servit de préambule à la loi que fit adopter Madame Simone VEIL.

François JACOB ne peut se résumer à une accumulation d'événements ou encore à une partie de sa vie, à une juxtaposition d'époques ou d'engagements qu'il a menés. C'est dans son entièreté, sa richesse, sa complexité, tous ses engagements qu'il faut lui rendre hommage et rendre hommage à toutes les actions qu'il a menées pour notre pays. Nous sommes donc avec vous tout à fait partisans et honorés de proposer pour célébrer toute son action qu'un lieu du 15^{ème} soit baptisé à son nom, ce qui permettrait encore de se souvenir d'une autre facette de ce personnage qui occupait un siège à l'Académie française, le siège n° 38. Ce serait aussi donc une manière de célébrer cet immortel.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Cela tient en un mot. Évidemment, nous ne nous opposerons pas et, bien au contraire, nous accompagnerons ce vœu. Donc notre groupe votera évidemment ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote ce vœu n° 56 pour la dénomination « François-Jacob ». Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

57. 152025031 – Vœu relatif à la plantation d'un arbre rendant hommage à Ilan Halimi au Maire du 15^e arrondissement. Présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes du 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL a la parole pour deux minutes.

Monsieur AMIEL : Merci, Monsieur le Maire. Nous observons depuis de nombreuses années une explosion des actes antisémites dans notre pays et singulièrement depuis le 7 octobre 2023. C'est le cas aussi dans le 15^{ème} arrondissement où nous avons beaucoup d'habitants juifs qui ont subi des agressions, des enfants qui ont été intimidés, des personnes qui retirent leur mezouzah à la porte de leur appartement, changent leur nom pour se faire livrer ou prendre des VTC. Suite à l'abattage de l'arbre en hommage à Ilan HALIMI à Épinay-sur-Seine cet été, il y a un mouvement dans toute l'Île-de-France pour planter des arbres en hommage à Ilan HALIMI et montrer la résolution de la République à lutter contre l'antisémitisme. Évidemment, il s'agit d'un symbole mais je crois qu'il s'agit d'un symbole très important, celui de dire aux Français de confession juive que nous sommes à leurs côtés et que nous ne cérons pas un pouce à l'antisémitisme et aux agressions qui les frappent.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour souligner aussi que nous avons été nombreux – j'en faisais partie et vous également Monsieur le Maire – à nous rendre à la salle de prière musulmane de la rue de Javel qui, elle aussi, a été victime d'une dégradation, en l'occurrence un jet ignoble de têtes de cochon. Un certain nombre d'ailleurs des personnes qui ont fait cela a visiblement été appréhendé aujourd'hui en Serbie et je crois qu'il est extrêmement important de pouvoir montrer la solidité de la République à tous les niveaux, y compris au niveau local. C'est la raison pour laquelle, en l'occurrence, je propose que nous puissions, nous aussi dans le 15^{ème}, prendre notre part comme dans beaucoup d'autres communes, comme dans d'autres arrondissements à Paris et pouvoir planter un arbre en hommage à Ilan HALIMI qui a été assassiné en 2006 parce qu'il était juif.

Monsieur le Maire : Merci de ce vœu qui, j'en suis sûr, fera l'unanimité dans nos rangs. La réponse, Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui confrontés à une recrudescence dramatique des actes antisémites en France. En 2024, 1 570 actes antisémites ont été recensés par le Crif, un niveau historiquement haut pour la deuxième année consécutive. En 2023, nous en dénombrions 1 676 contre 436 en 2022. Ces chiffres montrent clairement l'ampleur de l'augmentation. La communauté juive en France représente 0,7 % de la population et pourtant, cette même communauté est la cible de plus de 55 % des actes antireligieux en France. 0,7 % de la population contre plus de 55 % des actes antireligieux, rendez-vous compte. En 2024, ces actes ont été des menaces, des insultes, des violences physiques (106 agressions physiques). On relève aussi des atteintes aux biens (tags, dégradations, inscriptions antisémites). Ces actes ne sont ni de simples mots, ni de simples chiffres. Derrière ces chiffres, il y a des visages, des familles, des vies brisées et il y a aussi un nom, celui d'Ilan HALIMI. En 2006, Ilan HALIMI a été enlevé, torturé, assassiné parce qu'il était juif. Répétons-le : parce qu'il était juif. Son calvaire reste une blessure ouverte dans notre mémoire collective. Jamais nous ne devons oublier son nom. Planter un arbre en son hommage dans notre arrondissement, c'est faire vivre sa mémoire, c'est rappeler que la haine antisémite ne doit jamais avoir le dernier mot. C'est aussi un acte de solidarité, de fraternité envers nos concitoyens juifs qui doivent savoir que nous sommes unis à leurs côtés. Ce geste prend une résonance particulière aujourd'hui à quelques jours du triste anniversaire du pogrom du 7 octobre et à la veille de Yom Kippour. Alors que le terrorisme et l'antisémitisme cherchent à diviser nos sociétés, il est de notre devoir d'affirmer l'unité républicaine. En votant ce vœu, nous faisons bien plus que planter un arbre, nous posons un symbole de résistance à la haine et nous faisons grandir l'espérance d'une société fidèle à ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Personne, personne ne doit être une cible du fait de son identité, quelle qu'elle soit. La majorité municipale votera donc sans hésitation ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse favorable. Y a-t-il des explications de vote ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les Écologistes voteront pour ce vœu proposant de rendre hommage à Ilan HALIMI en plantant un arbre dans notre arrondissement. Nous saluons cette proposition qui est une réponse collective intelligente et porteuse d'espoir après le tronçonnage cet été de l'olivier pour Ilan HALIMI à Épinay-sur-Seine, initiative effectivement suivie par plusieurs collectivités sur tout le territoire national. Cet hommage, c'est aussi l'affirmation de notre refus de la haine antisémite. C'est un appel constant à la vigilance, à l'heure où le négationnisme et le révisionnisme minent chaque jour un peu plus ce qui fait notre République, une République fraternelle, solidaire, fondée sur l'égalité et la dignité de toutes et tous. Elle est aujourd'hui gravement mise à l'épreuve par des actes antisémites de plus en plus récurrents. Les chiffres sont glaçants ; Monsieur RACAPÉ les a cités. Ils ont connu une recrudescence de 280 % entre 2022 et 2023 et une persistance à ce niveau dramatique depuis. Loin d'être de simples statistiques, ces chiffres traduisent la réalité vécue par nos compatriotes juifs et juives qui vivent chaque jour avec la peur d'être humiliés, stigmatisés, discriminés. Ils sont également ciblés par des actes d'ingérences étrangères qui cherchent à semer la peur et la division dans notre pays. À Paris, des lieux de la communauté juive dont le Mémorial de la Shoah et des synagogues ont été visés par des actes de dégradation. La communauté musulmane aussi a été la cible il y a quelques semaines seulement ici dans

le 15^{ème} arrondissement de ces actes d'ingérence étrangère qui n'en demeurent pas moins des actes antisémites et islamophobes. Ce combat contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations est un engagement que nous, Écologistes, continuons de porter sans relâche. En votant ce vœu, les Écologistes aspirent à ce que cet arbre soit aussi un passeur de mémoire qui éveille les consciences collectives. C'est une nécessité politique et un impératif démocratique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais évidemment me joindre pour soutenir ce vœu, pour soutenir cette action, pour soutenir ce symbole. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer, malheureusement, dans ce Conseil sur des actes antisémites dans le 15^{ème} par le passé. Vous avez effectivement rappelé ce qui a été abject, c'est-à-dire les têtes de cochon devant les mosquées, et évidemment nous ne devons pas tolérer ce genre d'acte. Il s'agit donc d'une très bonne proposition que de planter un arbre pour dire et redire que l'antisémitisme n'a pas le droit d'exister. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre ce vœu à votre vote en affichant, bien sûr, ma solidarité contre tous les actes antisémites, antimusulmans, antichrétiens qui sont malheureusement de plus en plus nombreux dans notre pays. Qui est pour ce vœu ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

58. V152025032 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15^e, relatif au centre commercial Maine-Montparnasse

Monsieur le Maire : Madame Aminata NIAKATÉ présente le vœu.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, le PLU bioclimatique de la Ville de Paris identifie le quartier Montparnasse comme un secteur de renforcement de l'habitation. L'orientation d'aménagement et de programmation Maine-Montparnasse de ce PLU fixe, quant à elle, comme objectif l'atténuation du caractère tertiaire du quartier, le développement du logement, y compris social, et d'équipements collectifs. Des instruments d'aménagements métropolitains et franciliens partagent des objectifs similaires pour une répartition plus harmonieuse des activités économiques sur le territoire, pour la création de logements au cœur des quartiers monofonctionnels et pour la résorption du déséquilibre emploi/logement. Or, les projets de rénovation de la tour Montparnasse, de l'immeuble PRD, de la tour CIT et de l'immeuble Sud Pont ainsi que du centre commercial Maine-Montparnasse prévoient la livraison dans les prochaines années de 243 451 m² de bureaux rénovés, soit une augmentation de 10 % des surfaces de bureaux dans un quartier déjà excédentaire en la matière. Les Écologistes proposent par ce vœu que la Ville de Paris et la Mairie du 15^{ème} interpellent le Préfet de la région Île-de-France afin que l'agrément demandé par le syndicat des copropriétaires du centre commercial Maine-Montparnasse pour la construction de mètres carrés supplémentaires de bureau soit conditionné au respect des objectifs parisiens, métropolitains et franciliens de mixité sociale et fonctionnelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse par Monsieur Grégory CANAL.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Voilà un vœu qui ne va pas manquer de surprendre et qu'apprécient à sa juste mesure les habitants du 15^{ème} et singulièrement ceux de Montparnasse car il ne s'agit rien de moins que de demander au Préfet de retirer son agrément, c'est-à-dire de détruire toute une procédure qui a duré des mois et des années, qui a d'ailleurs failli s'effondrer sur elle-même et qu'à grand renfort de négociations la Ville de Paris – il faut bien le reconnaître – avec la Mairie du 15^{ème}, à l'unisson, a réussi à sortir de l'ornière, ce qui est un miracle vu d'où cela était sorti. Car je rappelle que retirer l'agrément, c'est retirer l'accord qu'il y a entre l'intégralité des parties qui sont toutes des parties privées et donc, derrière, d'enclencher un phénomène de retard très conséquent qui durera certainement des mois et des années et qui fera disparaître également des investissements qui se calculent en millions d'euros.

Je rappelle tout de même pour la sagacité générale que le projet de rénovation de Montparnasse a été initié par Missika il y a à peu près 10 ans, en 2015, que les lauréats pour la tour Montparnasse ont été sélectionnés en 2017, de mémoire, et ceux de l'immeuble CIT en 2018. L'horizon affiché à l'époque était celui des années 2020 et on était même un peu plus précis en 2024. En l'état actuel, au moment où nous nous parlons, mes chers collègues, les travaux de la tour Montparnasse n'ont pas encore commencé ; ils débuteront l'année prochaine en 2026. La rénovation de l'immeuble CIT n'a évidemment pas non plus commencé et pour cause, il faut bien stabiliser la question du socle et donc aussi la question du centre commercial qui, lui, maintenant a été vidé de la quasi-totalité de ses cellules. Les Galeries Lafayette en sont parties en 2019. Il reste encore quelques cellules occupées mais ce site va devenir un no man's land si nous n'agissons pas et il est urgent d'agir. Première conséquence pratique de ce vœu, c'est dire clairement aux habitants du 15^{ème} et à ceux du quartier Montparnasse qu'ils vont se prendre dans la vue encore des années et des années d'attente, voire un effondrement complet de l'ensemble du projet. Cela est absolument irresponsable.

Le deuxième élément que je voulais tout de même évoquer ici, c'est qu'il ne faut tout de même pas oublier qu'il s'agit d'un projet de nature privée. Les fonds sont privés. Les acteurs sont privés. La maîtrise d'œuvre est privée. Et le foncier, de surcroît, est privé. Il ne s'agit pas d'argent public mais essentiellement voire la quasi-totalité des financements privés. Il est donc tout à fait logique que les opérateurs privés, économiques cherchent à avoir un budget équilibré. Et d'ailleurs, Madame NIAKATÉ, vous devriez vous-même, au niveau de la Ville de Paris, vous inspirer de cette méthodologie qui consiste à présenter des budgets solides et équilibrés, ce qui éviterait d'avoir ce que nous constatons aujourd'hui, une ville au bord de la faillite et de la banqueroute alors que n'importe quelle commune serait déjà placée sous tutelle budgétaire de la préfecture. Il s'agit d'une réalité.

Exclamations de plusieurs élus.

Bah oui, bien sûr, il faut quand même bien le signaler. Tout cela pour quoi, en plus ? Pour exiger un conditionnement – un conditionnement – de ce site, c'est-à-dire pour avoir beaucoup plus de logements sociaux, comme si nous n'en avions pas suffisamment dans le 15^{ème} arrondissement ! Nous avons doublé le 18^{ème} arrondissement. Il y a des zones entières du 15^{ème} arrondissement qui ont été ghettoïsées, singulièrement dans le Sud, et vous proposez d'étendre cette magnifique politique publique des logements sociaux à tout le 15^{ème} arrondissement. Au rythme où vous allez, c'est tout le 15^{ème} qu'il faudra rendre au parc social parisien. C'est absolument dramatique. En plus, tout cela pour quoi, entre nous ? Pour remettre en cause un projet qui tient bien la route, qui a été négocié en toute responsabilité par les acteurs que je viens de mentionner, la Mairie du 15 et la Mairie de Paris. Et qui

consiste en quoi ? A végétaliser une part conséquente de la voirie du site Montparnasse, à végétaliser les plates-formes supérieures, à permettre une meilleure aération du site, à permettre la création de 4 500 m² de logements étudiants, à permettre de faire aussi des logements sociaux conventionnés type PLS, à créer un équipement public qui est à la fois sportif et culturel. Tout cela, vous estimez que ce n'est pas assez ?

Laissez-moi vous dire, Madame NIAKATÉ, que votre vœu – on finira ce Conseil d'arrondissement sur cela aujourd'hui – est un vœu scélérat qui trouve son application juste parce que nous sommes à six mois des élections municipales. Voilà. N'oubliez pas qu'il y a quelques mois encore, les opérateurs privés nous avaient clairement indiqué qu'ils jetteraient l'éponge à cause de votre comportement. Et je précise bien ici devant tout le monde que lors du PLU et de la négociation sur l'OAP, c'est vous, le groupe Écologiste, qui avez conduit cette guerre infâme au sein de la majorité municipale parisienne qui, elle, – pour le coup, rendons à César ce qui est à César – a eu l'intelligence de suivre les préconisations du maire d'arrondissement qui depuis des années était, lui, positionné sur ce dispositif. Pour toutes ces raisons, Madame NIAKATÉ, nous appelons à repousser votre vœu scélérat.

Monsieur le Maire : Pour compléter et pour aller dans le sens de cette intervention remarquable, je rappelle qu'au dernier Conseil de Paris nous avons voté – le groupe Paris en commun, le groupe Union capitale et le groupe Changer Paris – la délibération contre vous.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Paris en commun, non. Bah non, puisqu'il s'agissait d'une délibération de l'exécutif municipal. Je me souviens très bien de la façon dont les choses se sont passées. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire et mes chers collègues, je pense que certaines expressions, telles que « vœu scélérat » sont très, très exagérées et hors de propos. Pour revenir au sujet qui est sérieux, qui nous préoccupe depuis longtemps et qui est une sorte d'impasse depuis trop longtemps et un serpent de mer, il faut remettre les choses dans leur contexte. D'abord, effectivement, le secteur est saturé de bureaux. Montparnasse concentre déjà une des plus fortes densités tertiaires de Paris avec des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux. Cela a été cité, mais je les rappelle : tour Montparnasse, CIT, immeuble PRD et Sud Pont. Les projets en cours vont encore accroître cette offre et le besoin en logement, ne vous en déplaise, est criant et je rappelle – car il faut toujours le rappeler parce que vous semblez à chaque fois l'oublier – que 70 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social. Par ailleurs, il s'agit d'un quartier qui est important et vous avez bien fait de rappeler d'un autre côté qu'il s'agit d'une copropriété privée et que nous ne pouvons donc pas faire comme s'il s'agissait d'un terrain vierge, public ou alors il faudrait racheter l'ensemble du site, ce qui n'est pas envisagé. Le centre commercial Maine-Montparnasse appartient donc à une copropriété qui défend la valorisation immobilière – ce qui est normal – de son bien qui lui est nécessaire pour financer l'opération. Il y a un enjeu métropolitain parce que Montparnasse est une des portes d'entrée de la capitale, un hub ferroviaire et commercial majeur. La gare a été rénovée il y a quelques années et un centre commercial a été fait en son sein. Les choix d'aujourd'hui, pour autant, pèsent sur tout l'équilibre emploi/logement à l'échelle de Paris et de la Métropole et il faut effectivement, même si ce projet a traîné, le regarder avec les lunettes d'aujourd'hui. J'en termine en disant qu'il s'agit d'un quartier en transition. Longtemps il a été conçu comme un pôle d'affaires

et de transit mais Montparnasse doit évoluer vers davantage de mixité fonctionnelle – qui est un des maîtres mots de notre nouveau PLU – avec un équilibre entre des logements, des équipements publics, des espaces verts et une meilleure intégration urbaine.

Pour conclure, si nous voulons sortir de l'impasse qui dure depuis trop longtemps, il faut trouver une position d'équilibre. Nous savons que le projet présenté a très peu de chances de trouver, d'une part, une majorité politique et, d'autre part, n'est pas équilibré à l'aune des nouveaux enjeux, notamment climatiques. D'un autre côté, si nous exigeons de ne faire que du logement social, cela est évidemment irréaliste vu l'enjeu qu'il y a d'une copropriété qui doit financer ce projet. C'est pour cela que notre groupe prône une solution d'équilibre. C'est pour cela qu'Emmanuel GREGOIRE, lorsqu'il était adjoint à l'urbanisme, a beaucoup travaillé à essayer de concilier, de trouver cette position d'équilibre. Et nous, au groupe Paris en commun, nous sommes convaincus qu'il faut y arriver. C'est pour cela que sur ce vœu, nous allons nous abstenir et que nous appelons de nos vœux un effort des propriétaires et un effort de chacun, raisonné, afin que nous puissions trouver une opération équilibrée entre du commerce, du bureau, du logement et sans doute de manière plus significative que ce qui est inclus dans la délibération...

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur SITBON : J'ai un post-scriptum, pardon...

Monsieur le Maire : Non, deux minutes

Monsieur SITBON : (...) Parce que je me dois, pour l'honnêteté intellectuelle, de dire que dans notre groupe il y a Évelyne BOSCHERON qui est élue communiste et qui, elle, se distinguera en votant pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Je suis un peu étonné car nous voyons bien que nous sommes en période électorale. Il n'y a aucune impasse puisque la décision a été prise dans le bureau de la Maire de Paris que vous connaissez bien, que vous soutenez, je pense, Madame HIDALGO, en ma présence et en celle de Madame Carine PETIT. Les décisions dont nous parlons aujourd'hui ont été prises à cette époque et ont fait l'objet d'une délibération du Conseil de Paris avant les vacances ; en scrutin public, de surcroît. Je suis donc extrêmement surpris par cette position de Monsieur SITBON qui ne correspond absolument pas aux décisions prises par l'exécutif municipal, pas plus d'ailleurs par Monsieur GREGOIRE lors de cette réunion et de ces votes. Monsieur CANAL, peut-être.

Monsieur CANAL : Je partage cette surprise, d'autant plus que l'exécutif parisien a bataillé très, très ferme à nos côtés au mois de juillet en scrutin public, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, pour faire passer cette délibération qui stabilise maintenant définitivement et c'est cette délibération-là qui a permis d'aboutir à l'agrément préfectoral. Sans cette délibération, il n'y avait pas d'agrément préfectoral.

Monsieur le Maire : J'ai été l'objet d'une lourde insistance de la part de l'exécutif municipal parisien et notamment de l'urbanisme pour que nous adoptions cette délibération en Conseil de Paris sur laquelle vous avez l'air de revenir. Enfin bon, essayez de vous mettre d'accord les uns avec les autres parce que là, nous ne pouvons plus gérer. Bref, nous allons soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable, évidemment, de l'exécutif du 15^{ème}. Qui est pour ce vœu ? Excusez-moi, soyez un peu attentifs. Je sais que nous sommes en fin de séance, il y en a qui sont fatigués. C'est l'heure de se coucher pour certains. Moi, je suis

en pleine forme, donc je peux encore passer toute la nuit. Malheureusement, cela va se terminer dans quelques instants. Je le regrette parce que c'était tout de même très intéressant, surtout cette fin de séance. Donc avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Madame Aminata NIAKATÉ et Madame BOSCHERON. Qui est contre ? Les gens de bon sens. Qui s'abstient ? Le groupe Paris en commun s'abstient. Franchement, il faudra que nous en parlions parce que je ne comprends plus rien. Bref. Merci.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses avant de nous séparer. Les conseils d'arrondissement à venir auront lieu le 10 novembre et le 8 décembre.

- Samedi 4 octobre : Korean Expo sur le parvis de la mairie ; les journées Brassens au parc Brassens ; la fête de quartier Dupleix-La Motte-Picquet au square Franck-Bauer ;
- Dimanche 5 octobre : Korean Expo et journées Brassens ;
- Samedi 11 octobre : Forum du goût sur le parvis de la mairie.
- Dimanche 12 octobre : Dimanche Sports 15 ;
- Lundi 13 octobre : deuxième Salon du livre « Après l'école » ;
- Mercredi 5 novembre à 19 heures : vernissage de la Biennale des peintres et sculpteurs en salle des fêtes ;
- Jeudi 6 novembre : concert bistrot ;
- Vendredi 7 novembre à 18 h 30 : anniversaire de l'armistice.

La séance est levée.